

*Le pourquoi du «non» amplement justifié
du Groupe socialiste-Opposition ittihadie*

Les torts majeurs d'une loi bridant le droit de grève



Abderrahim Chahid, président du Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants. Page 2

L'accord franco-algérien de 1968
en matière d'immigration
remis en cause

*Le Sénat français
prend l'option
d'une abrogation
pure et simple*

Le pourquoi du “non” amplement justifié du Groupe socialiste-Opposition ittihadie

Les torts majeurs d'une loi bridant le droit de grève

Actualité



Lors de la séance plénière tenue dans l'hémicycle mercredi 5 février 2025, Abderrahim Chahid, président du Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants, dans une intervention au nom des députés parlementaires usfpistes, a développé les tenants et aboutissants de la position défavorable adoptée par l'Union socialiste des forces populaires concernant le fameux projet de loi organique 97.15 fixant les conditions et modalités de l'exercice du droit de grève.

Ce texte, tant attendu, n'a nullement répondu aux exigences objectives aussi bien sur le plan social qu'économique, peut-on déduire de l'exposé de Chahid. La montagne a accouché d'une souris !

Le président du Groupe d'opposition ittihadie a ainsi schématisé la série des griefs manifestés par les parlementaires usfpistes par le biais de cinq observations ayant justifié leur vote négatif.

Ainsi, Abderrahim Chahid a indiqué dans une première observation que les discussions sur les dispositions de ce projet de loi organique ont révélé l'enlèvement et le titubement du dialogue autour de ce projet, sujet de discordance entre le gouvernement et les partenaires sociaux, traduisant par là l'absence totale de toute réelle approche participative à même d'assurer l'adhésion de toutes les parties concernées à ce processus législatif. En effet, a-t-il relevé, l'on a noté un certain écart entre la position affichée par l'Exécutif et celles de l'ensemble des partenaires sociaux tout au long des différentes étapes du dialogue. «Un gouvernement qui évoque des consensus et des syndicats qui expriment, de temps en temps, leur rejet total du projet. A qui se fierait

l'opinion publique ?», s'est-il interrogé.

Par ailleurs, la deuxième remarque du président du Groupe d'opposition ittihadie fustige ce qu'il considère comme une renonciation par le gouvernement à son engagement au terme duquel il a assuré être déterminé à veiller sur l'activation des recommandations du rapport du nouveau modèle de développement relatives notamment à celles ayant trait au droit du travail incluant l'adoption de la loi des syndicats, l'émission de la loi organique de la grève, le renforcement du respect des droits essentiels dans les lieux de travail et la mise en place d'un cadre juridique à même de structurer les rapports entre les

stagiaires et l'entreprise ».

Et de s'interroger si l'on peut, par le biais de ces dispositions fractionnées, protéger les droits naturels et légitimes des salariés de même que consolider les accumulations acquises du fait de la lutte des forces vives du pays.

La troisième observation se rapporte aux fondements de l'Etat social, dont se prévaut le gouvernement tripartite, en l'occurrence l'adoption de dispositions équitables pour les catégories sociales les plus vulnérables dont particulièrement celle des salariés dont la situation, a souligné le député Chahid, a été totalement bafouée au profit de la catégorie du patronat...

En quatrième lieu, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie a déploré la déperdition des droits du salariat, à l'ère de ce gouvernement car, en tout état de cause, l'Exécutif n'est point parvenu à consacrer la suprématie de la loi et ainsi la consolidation des droits du travail dont notamment le droit de grève, par ailleurs garanti par la Loi Suprême.

Dans cette veine, les députés usfpistes ont réitéré être totalement favorables à la conciliation entre le droit de grève et la liberté de travail, l'équilibrage entre la grève responsable et légitime et l'impératif de la continuité du fonctionnement du service public. Toutefois, ils dénoncent le délaissement de l'expérience pertinente entreprise quant à l'édifice démocratique et aux accumulations positives réalisées au profit de la consolidation des droits et libertés.

Le député parlementaire Abderrahim Chahid, toujours au nom du Groupe socialiste-Opposition ittihadie, a souligné, non sans amertume, qu'il est aberrant que le gouvernement persiste dans « sa politique de sourde oreille » notamment en ma-

nifestant son indifférence par l'absence de toute réactivité positive aux révisions proposées par l'opposition ittihadie.

A ce propos, le président du Groupe usfpiste à la Chambre des représentants a indiqué que le gouvernement a toujours affiché l'expression de son rejet constant, ne prenant nullement la peine de consentir le moindre effort d'assimiler la teneur des dites révisions et suggestions visant tout simplement à garantir le droit de grève et la liberté de l'action syndicale. « C'est le premier gouvernement de l'histoire du Maroc qui mérite amplement le titre de gouvernement du « rejeté ».

D'autre part, pour conclure cette série d'observations tout aussi percutantes les unes que les autres, Abderrahim Chahid a clamé qu'en fait, il est manifeste « dans ce contexte législatif » que l'Exécutif ne fait que confirmer la vérocité et la justesse des positions du parti des forces populaires.

Par contre, a-t-il martelé, on est en somme en face d'un gouvernement libéral, foncièrement à l'antipode de l'Etat social car la justice sociale ne figure pas parmi ses priorités.

Et de regretter que la nouvelle acception formulée concernant le projet de loi organique relatif à la fixation des conditions et modalités de la pratique du droit de grève, que le gouvernement s'est entêté à faire adopter par le fait de la domination numérique, ne traduise nullement les accumulations considérables réalisées sur la voie de l'édification démocratique et du renforcement de l'Etat de droit et de libertés, ce qui ne répond guère aux attentes de larges pans de la population marocaine ni aux exigences, par ailleurs, relayées par l'Opposition ittihadie (...)

Rachid Meftah



Ce texte, tant attendu, n'a nullement répondu aux exigences objectives aussi bien sur le plan social qu'économique, peut-on déduire de l'exposé de Chahid. La montagne a accouché d'une souris !

L'accord franco-algérien de 1968 en matière d'immigration remis en cause

Le Sénat français prend l'option d'une abrogation pure et simple



Il semble que la France est déterminée à mettre fin aux privilèges dont bénéficie l'Algérie en matière de migration. En effet, un rapport du Sénat français, présenté mercredi 5 février, propose de reconsidérer l'accord franco-algérien de 1968 sur la coopération en matière de migration, voire d'ouvrir la voie à sa dénonciation, dans un contexte de tensions croissantes entre Paris et Alger.

Il s'agit d'un accord bilatéral signé le 27 décembre 1968 qui crée un statut unique pour les ressortissants algériens en matière de circulation, de séjour et d'emploi. Le texte, qui relève du droit international et prime donc sur le droit français, écarte les Algériens du droit commun en matière d'immigration. Leur entrée est facilitée (sans qu'ils n'aient besoin de visa de long séjour), ils peuvent s'établir librement pour exercer une activité de commerçant ou une profession indépendante et accèdent plus rapidement que les ressortissants d'autres pays à la délivrance d'un titre de séjour de 10 ans.

En effet, la mission d'information du Sénat sur les accords migratoires internationaux, lancée au printemps 2024, appelle le gouvernement à engager un nouveau cycle de négociations avec l'Algérie.

« Un régime très favorable de circulation et de séjour que l'accord offre aux Algériens ne connaît plus de justifica-

tion évidente tandis qu'il ne s'accompagne aucunement d'un surcroît de coopération en matière de lutte contre l'immigration irrégulière », a mis en exergue le rapport du Sénat français, appelant à une renégociation « afin d'aboutir à des mesures équilibrées pour les deux parties ». Faute de quoi « sa dénonciation devra être mise en œuvre ».

« Nous devons sortir du statu quo. L'histoire riche et douloureuse entre nos deux pays ne peut pas venir justifier le fait qu'on favorise l'immigration d'origine algérienne », a affirmé à l'AFP le sénateur du parti de centre-droit Horizons Olivier Bitz, corapporteur de la mission d'information avec la sénatrice Muriel Jourda (Les Républicains, droite).

Malgré les critiques de la gauche, le rapport a été adopté en commission des Lois avec les voix de la droite et d'une grande partie des centristes, l'alliance majoritaire à la Chambre haute. Corinne Narassiguin, sénatrice socialiste de Seine-Saint-Denis et co-rapporteuse, s'est désolidarisée du texte, dénonçant une "provocation" et un "très mauvais signal" envoyé aux Algériens et Franco-Algériens présents en France.

La dénonciation de cet accord a été exacerbée notamment après l'arrestation arbitraire de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal et le refus de la junte militaire algérienne d'accueillir un de ses ressortissants en cours d'expulsion. Il s'agit en l'occurrence de Naâ-

man Boualem, plus connu sous le surnom de « Doualemn » ou de « Boualem Dz », tiktoker algérien de 59 ans, qui a été arrêté récemment à Montpellier pour incitation à la violence dans des vidéos qu'il a publiées sur les réseaux sociaux.

Ce refus a suscité la colère du gouvernement français. « On a atteint avec l'Algérie un seuil extrêmement inquiétant », avait affirmé en janvier dernier Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur et l'une des figures de proue au sein du gouvernement de François Bayrou.

« Je pense que la France ne peut pas supporter cette situation », a-t-il martelé, appelant à « évaluer tous les moyens qui sont à notre disposition vis-à-vis de l'Algérie pour défendre nos intérêts ».

Et l'un des leviers dont dispose Paris pour riposter aux provocations de la junte algérienne, voire pour la faire plier, est la révision de l'accord franco-algérien de 1968, ainsi que l'annulation des accords de 2007 entre l'Algérie et la France consacrant la libre circulation aux porteurs du passeport diplomatique.

Plusieurs personnalités politiques françaises ont exprimé leur désir de réviser ces accords telles qu'Elisabeth Borne, l'ex-Première ministre, ainsi que Nicolas Sarkozy et Manuel Valls.

Xavier Driencourt, l'ancien ambassadeur de France en Algérie pendant sept ans, sous les quinquennats de Nicolas Sarkozy et d'Emmanuel Macron,

a rédigé récemment une note, à la demande du think tank Fondapol, dans laquelle il a souligné que l'accord de 1968 favorise une immigration qu'il qualifie d'excessive et a plaidé pour son abolition pour mieux répondre aux préoccupations actuelles sur l'immigration.

« Nos dirigeants hésitent, car ils redoutent une tempête diplomatique, mais aussi la pression des quelque 10 % de Français ayant, de près ou de loin, un lien avec l'Algérie – un lien charnel, intime », a-t-il fait savoir dans un entretien avec la magazine français Le Point (mai 2023). Et d'ajouter : « Mais ils font dans le même temps une erreur d'analyse en pensant que les embassades, la contrition et les tapes dans le dos permettront d'amadouer leurs homologues algériens, qui reviendraient à une position plus raisonnable. Ceux qui tiennent le pouvoir à Alger ont été formés dans l'ex-URSS brejnévienne des années 70, ils fonctionnent au rapport de force. Aujourd'hui, ils savent au fond que cet accord de 1968 n'a plus lieu d'être et rien de notre naïveté ».

Et l'ancien ambassadeur de la France en Algérie de conclure : « On peut toujours mettre fin à un traité international, comme le prévoit la convention de Vienne sur le droit des traités. Nous reviendrions alors au dispositif de droit commun, régi par le code de l'entrée et de séjour des étrangers en France ».

Mourad Tabet

Nasser Bourita : *L'action interparlementaire, un levier majeur pour une vision africaine atlantique commune*

L'action interparlementaire offre un levier majeur pour élaborer et mettre en oeuvre une vision commune de l'espace africain atlantique, a souligné, jeudi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Dans une allocution lors de la réunion des présidents des Parlements des États africains atlantiques, lu en son nom par le directeur général des relations bilatérales et des affaires régionales, Fouad Yazough, le ministre a insisté sur l'importance de l'action parlementaire comme outil fondamental pour promouvoir une identité africaine atlantique et défendre, d'une seule voix, les intérêts stratégiques des pays de la région, afin de transformer en fine les défis en opportunités pour une prospérité partagée.

A cet égard, le ministre a expliqué que les Parlements, de par leur mission représentative, peuvent jouer un rôle fondamental au service de l'action parlementaire commune en tant que force de proposition à même de contribuer à la mise en oeuvre et à l'évaluation du Processus des États africains de l'Atlantique (PEAA) dans sa globalité.

Il a ajouté que cette rencontre,

placée sous le thème "Promouvoir un réseau parlementaire pour une Afrique atlantique stable, intégrée et prospère", est l'occasion d'amorcer un dialogue constructif et d'échanger sur les meilleurs moyens de consolider la sécurité et la stabilité de la façade atlantique africaine en vue d'en faire une région de prospérité partagée.

Cette réunion intervient aussi dans un contexte marqué par la dynamique positive enclenchée par l'Initiative Royale Atlantique, annoncée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en novembre 2023, visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'Océan Atlantique, a-t-il rappelé.

Dans le même sillage, a poursuivi M. Bourita, bien que l'espace Atlantique soit riche en ressources et potentialités humaines et naturelles importantes, il reste confronté à des défis tels que le changement climatique, les menaces sécuritaires, le manque d'infrastructures et la faiblesse des investissements.

Dans ce sens, le ministre a noté que la connectivité maritime entre les pays africains de la façade atlantique demeure en deçà du niveau requis pour développer les échanges commerciaux dans cette région importante du monde.



A cet égard, il a appelé à agir de concert en vue de renforcer les lignes maritimes à même d'intensifier les flux des échanges et d'atteindre l'efficacité en termes de coûts de transport et d'adopter une approche participative visant à unifier les efforts pour développer les capacités des pays de l'espace atlantique.

M. Bourita a conclu que la façade Atlantique, marquée par

une culture riche aux affluents diversifiés, une conscience collective profondément enracinée et une identité maritime de longue date, est également un creuset où se mêlent enjeux stratégiques et atouts économiques, constituant ainsi des facteurs encourageants pour transformer cet espace commun en un pôle stratégique et économique.

Cet événement vise à favori-

ser le dialogue interparlementaire en Afrique atlantique pour soutenir le Processus des États africains atlantiques, établir les bases d'un réseau parlementaire dédié à l'Afrique atlantique et favoriser une collaboration structurée et durable entre les États membres, en plus de promouvoir une coordination parlementaire autour des questions d'intérêt commun.

Des parlementaires africains mettent en avant la vocation stratégique et multidimensionnelle de l'Initiative atlantique de SM le Roi pour le Sahel

Des parlementaires participant à la réunion des présidents des Parlements des États africains atlantiques ont mis en avant la vocation stratégique et multidimensionnelle de l'Initiative de SM le Roi Mohammed VI pour faciliter l'accès des pays du Sahel à l'Océan Atlantique.

Lors de cette réunion, des présidents et représentants de Parlements africains se sont félicités de cette initiative s'inscrivant dans le droit fil du Processus des États africains atlantiques (PEAA), lancé en 2022 sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI, tout en appelant à l'élargir pour englober davantage de pays du continent. Dans ce contexte, le président de la Chambre des représentants du Nigeria, Tajudeen Abbas, a salué le rôle central et hautement appréciable du Maroc dans la promotion de la cause des pays africains, appelant à mettre à profit "l'opportunité qui s'offre pour créer un environnement propice à la croissance économique".

Il a à cet égard insisté sur la nécessité de promouvoir les partenariats public-privé en vue de stimuler le développement des infrastructures, de faciliter les échanges transfrontaliers, de réduire les barrières bureaucratiques qui entravent le processus

d'investissement et d'améliorer les réseaux maritimes.

Pour M. Abbas, les pays africains atlantiques sont appelés à prendre des mesures législatives stratégiques en vue d'aider les pays de la région à valoriser leurs ressources naturelles et à consolider les chaînes de valeur régionales.

Il a en outre mis l'accent sur la place du projet de gazoduc Nigeria-Maroc comme pierre angulaire de l'accès à l'énergie et de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et en tant que vecteur de progrès et de stabilité dans le continent, insistant sur l'impératif de la collaboration de l'ensemble des nations concernées afin d'établir les conditions nécessaires à sa réussite.

Dans ce sens, le président de la Chambre des représentants nigériane a plaidé pour la création d'une plateforme institutionnelle destinée à promouvoir la coopération entre les États africains, notant qu'un réseau parlementaire africain atlantique servira d'un véritable espace propice au dialogue, à l'échange de bonnes pratiques et à la coordination des politiques régionales.

Il a rappelé les fondements et les objectifs du PEAA en termes de renforcement de la coopération et de l'intégration interafricaine, particulièrement dans des do-

maines prioritaires comme la sécurité, la lutte contre le terrorisme et la migration illégale, l'économie bleue, les espaces maritimes et l'énergie, le développement durable et la protection du milieu marin.

Le responsable nigérian a également plaidé pour la mise en place d'un programme législatif collaboratif pour renforcer la résilience économique et la gouvernance, avec un accent particulier sur l'exploitation de l'économie bleue, la promotion de la participation des femmes et des jeunes.

Pour sa part, le président de l'Assemblée nationale du Sénégal, El Malick Ndiaye, a relevé que la participation de son pays à cette réunion traduit son engagement à renforcer l'intégration "de notre nation à cet espace atlantique stratégique qui constitue une façade essentielle pour le développement économique et la stabilité de l'Afrique".

Cet espace, qui regroupe près de la moitié de la population africaine et plus de la moitié du PIB continental, représente une opportunité sans précédent pour l'Afrique, a-t-il ajouté, estimant que les États concernés sont appelés à structurer leur coopération pour en faire un levier de croissance partagée et un moteur d'intégration régionale.

Le Sénégal salue cette initiative tournée

vers l'avenir et son rôle primordial dans le Processus des États africains atlantiques, dans un esprit de partenariat, a-t-il dit, notant que le Maroc est un partenaire stratégique du Sénégal, notamment dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et de l'industrie.

Le président de l'Assemblée nationale de Mauritanie, Mohamed Bamba Meguett, a de son côté insisté sur l'importance de fédérer les efforts des États pour promouvoir la sécurité, la paix et la coopération dans l'espace atlantique.

Le responsable mauritanien a appelé à promouvoir de telles initiatives régionales afin de faire de cet espace un havre de paix et de stabilité, affirmant que la diplomatie parlementaire devrait sceller des partenariats avec les organisations internationales pour soutenir les efforts dans les domaines de la sécurité et du développement.

Quant au président de l'Assemblée nationale de la République du Congo, Isidore Mvouba, il a souligné l'engagement de son pays à "apporter sa pierre à l'édifice" en vue de donner corps à l'Initiative Royale pour le Sahel, tout en plaidant en faveur de la mutualisation des énergies, des efforts et du savoir-faire africain pour faire face aux défis actuels.

Le président de la Conférence épiscopale italienne salue les efforts de SM le Roi pour promouvoir l'Islam marocain modéré et inclusif

Le Cardinal Matteo Maria Zuppi, président de la Conférence épiscopale italienne, a salué les efforts de SM le Roi Mohammed VI, Commandeur des Croyants, pour promouvoir l'Islam marocain modéré et inclusif, mettant en avant ce "modèle religieux prônant le juste milieu, la tolérance et l'acceptation de l'Autre".

Lors d'une rencontre avec l'ambassadeur du Royaume du Maroc près le Saint-Siège et l'Ordre souverain militaire de Malte, Rajae Naji Mekkaoui, le Cardinal Matteo Maria Zuppi, également Archevêque métropolitain de Bologne, a loué le "rôle de la Commanderie des croyants dans la protection de tous les croyants et dans la promotion du dialogue interreligieux".

"De là, on comprend pourquoi le Maroc est avant-gardiste dans beaucoup de domaines", a-t-il insisté, à l'occasion de cette réunion tenue, récemment à Rome, dans le cadre de la coopé-

ration et du dialogue permanent et renforcé entre le Maroc et le Vatican sur des sujets portant notamment sur la migration, l'éducation et la coopération interreligieuse.

L'Archevêque a, en outre, affiché la volonté de renforcer les échanges et partenariats académiques entre les universités pontificales et italiennes et leurs homologues marocaines.

Après avoir mis l'accent sur la nécessité de "favoriser une meilleure compréhension interculturelle et réussir un dialogue fructueux", le président de la Conférence épiscopale italienne a appelé à consolider la coopération bilatérale, à même de renforcer les échanges et favoriser la compréhension mutuelle entre les deux cultures.

Dans ce cadre, la diplomate marocaine et le responsable religieux ont convenu de programmer une série de rencontres et de conférences sur le dialogue interreligieux mettant en avant l'expé-



rience marocaine en matière de gestion du champ religieux et de coexistence interconfessionnelle, grâce à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI,

Amir Al-Mouminine.

Pour le Cardinal Matteo Maria Zuppi, figure de proue de l'Eglise catholique italienne, ces rencontres devront consolider

davantage le partenariat et la collaboration renforcée entre le Maroc et le Vatican sur plusieurs questions à caractère culturel et culturel.

Myriem Noussairi, responsable à l'instance ONU-Femmes

La réforme stratégique du Code de la famille reflète l'évolution de la société marocaine

La réforme du Code de la famille, engagée sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, revêt une dimension "hautement stratégique" qui reflète l'évolution socioéconomique et culturelle de la société marocaine, a souligné Myriem Noussairi, responsable à l'instance ONU-Femmes.

"Le processus de réforme du Code de la famille, initié par Sa Majesté le Roi, est hautement stratégique non seulement pour le Maroc mais aussi pour le monde arabe", a relevé la responsable onusienne dans une déclaration à la MAP. Elle a noté que cette initiative met en évidence l'évolution de la dynamique familiale marocaine et la nécessité d'adapter les cadres juridiques et les politiques avec la nouvelle réalité, en gardant à l'esprit le rôle majeur des femmes dans les sphères publique et privée.

Après avoir souligné l'importance de cette réforme pour le renforcement des droits des femmes et la promotion de l'égalité hommes-femmes, Mme

Noussairi a fait observer que cette démarche met l'accent aussi sur "l'intérêt supérieur" des enfants, ainsi que sur des responsabilités familiales "partagées et équilibrées".

Elle a, par ailleurs, mis en avant l'approche consultative adoptée dans ce processus, estimant que l'implication active de la société civile, notamment les organisations des droits des femmes, dénote un engagement au plus haut niveau pour instaurer un cadre inclusif et participatif.

Cette approche "garantit que les réformes bénéficieront d'un large soutien societal" et balisent la voie pour un changement durable, a-t-elle dit, faisant part du soutien d'ONU-Femmes aux efforts visant à promouvoir les droits des femmes et de l'égalité dans le cadre de la cohésion sociale et la structure de la famille. "ONU-Femmes considère ces efforts comme des étapes fortes et positives vers une société plus équitables", a-t-elle conclu.



El Hassan Daki s'entretient avec le président de Diwan Al-Madhalim saoudien

Le renforcement de la coopération dans le domaine judiciaire a été au centre des entretiens, jeudi à Rabat, entre le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, El Hassan Daki, et le président de Diwan Al-Madhalim de l'Arabie Saoudite, président du Conseil saoudien de la justice administrative, Khalid bin Mohamed Al-Yousuf, en visite au Maroc.

Lors de cette rencontre, M. Daki a donné un aperçu sur les progrès enregistrés dans le système judiciaire au Maroc, mettant en exergue, à cet égard, l'expérience du Royaume en matière d'indépendance du pouvoir judiciaire et du ministère public.

Pour sa part, le responsable saoudien a évoqué les moyens de renforcer la coopération entre le Maroc et l'Arabie Saoudite dans les domaines de la justice et de la formation des cadres, mettant en avant les similitudes entre les systèmes judiciaires et les législations des deux pays.

Il a, dans ce sens, souligné l'importance de la poursuite du dialogue en matière judiciaire, ainsi que de la coordination et de l'échange d'expériences entre les deux parties, outre le développement de partenariats spécifiques pour le développement des systèmes judiciaires dans les deux pays.

M. Bin Mohamed Al-Yousuf a mis en avant, lors de cette réunion tenue en présence du Médiateur du Royaume du Maroc, Mohamed Benalilou et de l'ambassadeur d'Arabie Saoudite, Sami bin Abdullah Al-Saleh, la profondeur des relations entre les deux pays, illustrée notamment à travers le partenariat entre leurs systèmes judiciaires, notant l'importance de la coopération entre le Diwan Al-Madhalim saoudien et la présidence du ministère public.

Les deux parties ont convenu de renforcer la coopération maroco-saoudienne, grâce à l'échange d'expériences et des pratiques judiciaires, dans la perspective d'améliorer les connaissances et les techniques acquises par les juges et les professionnels de la justice des deux pays.



La CPI "condamne" les sanctions américaines et s'engage à "continuer à rendre justice"



Donald Trump a signé un décret prévoyant des sanctions contre la Cour pénale internationale, accusée d'avoir "engagé des actions illégales et sans fondement contre l'Amérique et notre proche allié Israël", qui s'en est "félicité" vendredi.

Dans un communiqué sur X, le ministre israélien des Affaires étrangères Gideon Saar a assuré que la CPI poursuivait "de façon agressive les dirigeants élus d'Israël, la seule démocratie au Moyen-Orient". Selon lui, la Cour n'a aucune légitimité dans la mesure où Israël et les Etats-Unis ne sont "pas membres de la CPI".

Le texte, diffusé jeudi par la Maison Blanche, interdit l'entrée aux Etats-Unis aux dirigeants, employés et agents de la CPI ainsi qu'aux plus proches membres de leurs familles et à quiconque considéré comme ayant apporté son aide aux travaux d'enquête de la CPI.

Le décret prévoit aussi de geler tous les avoirs détenus aux Etats-Unis par ces mêmes personnes.

Les noms des individus visés n'ont pas été rendus publics dans l'immédiat. Des sanctions prises par le précédent gouvernement

Trump en 2020 avaient visé Fatou Bensouda, alors procureure de la Cour.

Selon le texte diffusé par la Maison Blanche, la CPI a "engagé des actions illégales et sans fondement contre l'Amérique et notre proche allié Israël", des références aux enquêtes de la CPI sur des crimes de guerre présumés de soldats américains en Afghanistan et de militaires israéliens dans la bande de Gaza.

La Cour pénale internationale (CPI) a immédiatement condamné ce vendredi la décision du président américain Donald Trump de sanctionner la juridiction et s'est engagée à continuer de rendre justice dans le monde.

"La CPI condamne la publication par les Etats-Unis d'un décret visant à imposer des sanctions à ses fonctionnaires et à nuire à son travail judiciaire indépendant et impartial", a déclaré la CPI dans un communiqué.

"La Cour soutient fermement son personnel et s'engage à continuer de rendre justice et de redonner espoir à des millions de victimes innocentes d'atrocités à travers le monde, dans toutes les situations dont elle est saisie", a

ajouté la CPI.

"Nous appelons nos 125 Etats parties, la société civile et toutes les nations du monde à s'unir pour la justice et les droits humains fondamentaux", a poursuivi la CPI.

Les sanctions de Trump menacent l'indépendance de la CPI

Par ailleurs, la décision du président américain Donald Trump à propos de la CPI "menace" son "indépendance", a averti ce vendredi sur X Antonio Costa, président du Conseil européen.

"Sanctionner la CPI menace l'indépendance de la Cour et mine l'ensemble du système de justice internationale", a déclaré M. Costa, qui préside l'instance représentant les dirigeants des 27.

L'Union européenne a dit de son côté "regretter la décision américaine, se réservant la possibilité de prendre des mesures de son côté", a affirmé un porte-parole de l'UE, sans donner de détails sur ces mesures.

La CPI "joue un rôle primordial dans le maintien de la justice pénale internationale et la lutte contre l'impunité", y compris en Ukraine, a ajouté ce porte-parole.

M. Costa a rencontré jeudi à Bruxelles la présidente de la CPI, Tomoko Akane, et rappelé à cette occasion le "rôle essentiel" joué par ce tribunal international pour "rendre justice aux victimes de certains des crimes les plus horribles du monde", dans un message sur X.

Les Pays-Bas, qui abritent la Cour pénale internationale, ont fait part de leurs "regrets" après l'annonce du décret.

"Le travail de la Cour est essentiel pour le combat contre l'impunité", a soutenu le ministre néerlandais des Affaires étrangères Caspar Veldkamp sur le réseau social X.

Les républicains américains et de nombreux démocrates s'étaient indignés de l'émission d'un mandat d'arrêt de la CPI contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, reçu mardi par le président américain, ainsi que contre l'ancien ministre de la Défense israélien Yoav Gallant.

Ses juges ont estimé qu'il y avait des "motifs raisonnables" de soupçonner les deux hommes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité pour la guerre à Gaza, qui a suivi l'attaque sans précédent du Hamas sur le sol israélien.

Benjamin Netanyahu avait qualifié la décision d'antisémite, tandis que l'ancien président américain, le démocrate Joe Biden, avait qualifié de "scandaleux" les mandats d'arrêt contre les Israéliens.

Ni les Etats-Unis ni Israël ne sont membres de la CPI, une juridiction permanente chargée de poursuivre et juger des individus accusés de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre.

Fondée en 2002, la Cour établie à La Haye compte aujourd'hui 124 Etats membres et n'a prononcé depuis sa création qu'une poignée de condamnations.

La décision de Donald Trump est annoncée peu après qu'il a provoqué une commotion internationale en déclarant que les Etats-Unis allaient prendre possession de la bande de Gaza et en assurer le développement économique et immobilier, tandis que les Palestiniens qui y résident seraient déplacés, dans des conditions qu'il n'a pas précisées, vers un ou plusieurs pays voisins.

Malgré Trump, les avocats mexicains très demandés aux Etats-Unis pour le Super Bowl



"Le client les veut toujours" : malgré les menaces tarifaires de Donald Trump, les avocats mexicains sont toujours aussi demandés aux Etats-Unis à la veille du Super Bowl ce dimanche, où la consommation de guacamole va battre des records.

Dimanche, les Kansas City Chiefs et les Philadelphia Eagles vont disputer la finale du championnat de football américain à la Nouvelle-Orléans, avec un spectacle de Kendrick Lamar à la mi-tempête.

Le grand rendez-vous sportif de l'année marque un record de consommation de guac-

mole, la fameuse purée d'avocats.

A la veille du Super Bowl, la menace de Trump ne mine pas l'optimisme des travailleurs à Uruapan dans le Michoacán (nord-ouest), grande région productrice d'avocats.

"Les petits arbres sont ici, les avocats sont ici, le client les voudra", déclare à l'AFP Agustín del Río, producteur de la région.

La valeur des exportations d'avocats du Mexique s'élève à plus de trois milliards de dollars par an, ce qui a permis la floraison de vergers et d'emballers dans le Michoacán, une région agro-industrielle dynamique un peu plus grande que le Costa Rica, où se concentre la majeure partie de

la production.

Lorsque Trump a annoncé des taxes sur les produits importés du Mexique et du Canada, les accusant de tolérer le trafic de fentanyl et la migration illégale, les producteurs d'avocats et d'autres industries orientées vers l'exportation, comme l'automobile, ont plongé dans l'incertitude.

"Est-ce que cela m'inquiète? Bien sûr, comme cela inquiéterait tout le monde que l'on impose une taxe sur ce que vous vendez ou exportez", déclare M. del Río, 49 ans.

"Qu'avons-nous fait de mal? Nous sommes une monnaie d'échange", ajoute-t-il parmi les arbres luxuriants de son verger à Uruapan, qui, avec

d'autres villes de la région, a envoyé environ 110.000 tonnes d'avocats pour le Super Bowl, selon l'association des producteurs et exportateurs d'avocats au Mexique, APEAM.

Pour l'instant, Trump a accepté de retarder les taxes d'un mois, jusqu'au début mars. En échange, le Mexique s'est engagé à déployer 10.000 soldats à la frontière avec les Etats-Unis.

Près du verger d'Agustín del Río, des dizaines d'employés travaillent à emballer les avocats, un processus mécanisé qui permet aux cargaisons d'atteindre la frontière en un jour.

D'immenses machines trient les fruits par taille et par qualité, puis des ouvrières les placent dans des cartons de 25 livres.

Chaque opération d'emballage ne prend que 30 secondes, de sorte que ce lieu traite quotidiennement 150 tonnes étiquetées "Avocados from Mexico".

"The world's finest" (les avocats du Mexique, les meilleurs du monde).

Conservées au froid, les boîtes ont des codes qui permettent de suivre toute la chaîne de production.

De plus, pour chaque cargaison, un inspecteur du département américain de l'agriculture (USDA) prélève un échantillon pour vérifier son innocuité à la frontière.

Comme si cela ne suffisait pas, les transporteurs doivent encore se méfier des vols dans une zone qui a souffert des assauts de la violence et des extorsions de la criminalité organisée, bien que les policiers locaux affirment qu'elle est désormais "tranquille".

Les avocats sont l'un des exemples de la forte intégration économique entre le Mexique et les Etats-Unis, grâce à l'accord commercial existant depuis 1994 et que Trump a renégocié lors de sa première présidence (2017-2021).

Pour toutes ces raisons, M. del Río a poussé un soupir de soulagement après l'accord entre Trump et la présidente mexicaine, Claudia Sheinbaum, bien qu'il ne doute pas que ses avocats convoités aient de nombreux Super Bowl devant eux. "Jusqu'où va l'incertitude? La rhétorique? Heureusement, le client les veut toujours".

Le président américain reçoit le Premier ministre japonais, qui espère être mieux traité que d'autres alliés

Donald Trump devait recevoir vendredi le Premier ministre japonais Shigeru Ishiba, qui espère dissuader le président américain de rudooyer le Japon comme il le fait avec d'autres alliés traditionnels des Etats-Unis.

Tokyo ne veut surtout pas être la cible d'attaques commerciales telles que celles lancées par le républicain de 78 ans contre le Canada, le Mexique, et sans doute bientôt l'Union européenne - autant de pays ou régions avec lesquels la première puissance mondiale accuse un déficit commercial.

C'est aussi le cas du Japon: les Etats-Unis affichaient en 2023 un déficit de 72 milliards de dollars dans les échanges de biens avec leur partenaire asiatique, selon un pointage réalisé pour le Congrès.

"Il serait merveilleux si nous pouvions affirmer que nous travaillerons ensemble pour

le développement de cette région et du monde et pour la paix", a déclaré Shigeru Ishiba aux journalistes à Tokyo avant son départ.

Le Japon doit "continuer à s'assurer de l'engagement des Etats-Unis dans la région, afin d'éviter tout vide de pouvoir qui mènerait à une instabilité régionale", avait-il déclaré devant le Parlement nippon le 24 janvier.

Lors de ce premier sommet entre les deux dirigeants, Shigeru Ishiba pourrait proposer d'augmenter les importations de gaz naturel américain, selon les médias nippons.

Cela renforcerait la sécurité énergétique d'un Japon pauvre en ressources, tout en permettant à Donald Trump, qui conçoit tout échange diplomatique comme une négociation d'affaires, de vanter une victoire économique.

Le Premier ministre japonais pourra aussi

faire valoir que son pays investit abondamment aux Etats-Unis. Le Japon était en effet en 2023 la première source d'investissements directs étrangers sur le sol américain.

Encore récemment, le géant japonais des investissements technologiques SoftBank Group, dont l'exubérant patron Masayoshi Son affiche sa proximité avec Donald Trump, s'est associé à un grand projet d'investissement dans l'intelligence artificielle aux Etats-Unis.

Mais le commerce ne sera pas le seul sujet à l'ordre du jour, face à de graves dossiers de sécurité internationale dans la région, qu'il s'agisse des visées de la Chine concernant Taïwan, ou de la Corée du Nord.

Le Japon, qui accueille environ 54.000 militaires américains, principalement dans la région d'Okinawa, à l'est de Taïwan, s'inquiète des ambitions territoriales agres-

sives de Pékin.

Les accrocs se sont d'ailleurs multipliés ces derniers mois entre Pékin et Tokyo.

Donald Trump n'a pas jusqu'ici adopté le même langage de fermeté face à la Chine que son prédécesseur démocrate Joe Biden, même s'il a engagé un bras de fer commercial avec la deuxième puissance mondiale.

Le président américain a pour l'instant épargné le Japon dans ses fréquentes diatribes contre les alliés qui selon lui "profitent" à bon compte des Etats-Unis.

Rien ne dit toutefois qu'il recréera avec Shigeru Ishiba la complicité qu'il affichait avec l'ancien Premier ministre Shinzo Abe, assassiné en 2022.

Les deux hommes partageaient une passion commune pour le golf, et le président américain a récemment reçu la veuve de Shinzo Abe dans sa résidence de Floride.

La Chine "déploire profondément" le retrait du Panama du projet des "Nouvelles Routes de la soie"

Pékin a dit vendredi "déplorer profondément" le retrait du Panama du projet d'infrastructures chinois des "Nouvelles Routes de la soie", décidé après la visite du secrétaire d'Etat américain Marco Rubio dans le pays d'Amérique centrale.

Axe central de la stratégie chinoise pour accroître son influence à l'étranger, ce projet, auquel plus d'une centaine de pays ont adhéré, vise notamment à construire des infrastructures maritimes, routières et ferroviaires, principalement dans les nations en développement.

Il ambitionne également de sécuriser les approvisionnements de la Chine.

Le président panaméen José Raul Mulino a annoncé officiellement jeudi le retrait de son pays de ce projet. Il intervenait quelques jours après la visite de Marco Rubio, qui visait à contrer ce que Washington présente comme l'influence chinoise sur le canal de Panama.

"La Chine s'oppose fermement à ce que les Etats-Unis utilisent la pression et la coercition pour dénigrer et saper la coopération" dans le cadre de ce projet, a déclaré vendredi Lin Jian, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères.

"Nous déplorons profondément l'annonce par le Panama qu'il ne re-



nouvelerait pas le mémorandum d'accord avec la Chine", a-t-il souligné lors d'une conférence de presse.

José Raul Mulino a assuré jeudi que l'ambassade du Panama à Pékin "a présenté le document" pour "annoncer la sortie (de l'accord) avec 90 jours d'anticipation", tel qu'il était convenu entre les parties.

Marco Rubio avait qualifié la décision du Panama de "grand pas" pour renforcer les relations avec Washington.

"Nous espérons que le Panama, en gardant à l'esprit la situation globale des relations bilatérales et les intérêts à long terme de nos deux peuples, écartera les interférences extérieures et

prendra la bonne décision", a indiqué vendredi le porte-parole chinois Lin Jian.

Selon les détracteurs des "Nouvelles Routes de la soie", ce projet risque d'enfermer certains pays membres dans la dette et favorise les entreprises chinoises au détriment des économies locales.

Le FMI s'alarme du "risque important" d'un déficit budgétaire aggravé au Japon

Le Fonds monétaire international (FMI) s'est alarmé vendredi du "risque important" de voir le déficit budgétaire du Japon se creuser davantage avec les vastes mesures de relance engagées par Tokyo, au risque de réduire ses marges d'action.

"Il existe un risque important que le déficit se creuse davantage, compte tenu des exigences politiques avec lesquelles doit composer le gouvernement minoritaire" du Premier ministre Shigeru Ishiba, a indiqué l'institution dans son rapport régulier ("chapitre IV") sur l'économie japonaise.

"Il convient d'éviter cela, car la marge de manoeuvre budgétaire reste limitée" pour réagir à d'éventuels chocs économiques, s'inquiète également l'organisation basée à Washington.

Après un échec cuisant aux législatives d'octobre, où il a échoué à

conserver la majorité absolue au Parlement, M. Ishiba est obligé de composer avec les exigences d'autres formations politiques.

Son cabinet a fait adopter mi-décembre un plan de relance colossal équivalant à 136 milliards d'euros pour doper le pouvoir d'achat face à l'inflation, avec enveloppes aux ménages vulnérables, subventions pour le carburant, baisse des revenus imposables...

En conséquence, le FMI table sur un déficit budgétaire de 2,2% du Produit intérieur brut (PIB) en 2025 et en 2026, contre 2,1% en 2024, selon des prévisions dévoilées vendredi.

L'endettement du pays devrait s'infléchir légèrement cette année, à 232,7% du PIB.

Or, "la composition des dépenses publiques devrait être plus propice à la croissance, notamment en éliminant les subventions mal ciblées

comme les subventions énergétiques, tout en préservant les investissements publics de qualité", insiste le rapport.

Pour ne pas creuser le déficit, "toute mesure expansionniste" visant à stimuler l'économie "doit être compensée par des recettes plus élevées ou par des économies sur d'autres dépenses ailleurs dans le budget" pour conserver des marges de manoeuvres financières, recommande le Fonds.

D'autant que le rapport pointe des risques persistants pour la croissance japonaise: "fragmentation géo-économique" croissante et guerres commerciales, volatilité des prix énergétiques et alimentaires, faiblesse de la consommation intérieure...

Les ménages nippons ont ainsi réduit leurs dépenses de 1,1% en 2024, découragés par l'inflation, selon des chiffres gouvernementaux publiés vendredi.

Enfin, le FMI pointe le danger d'entreprises "zombies", pas rentables depuis longtemps mais ayant survécu ces dernières années grâce à l'endettement sur fond de taux d'intérêt pratiquement nuls de la Banque du Japon (BoJ).

Or, la BoJ a commencé depuis l'an dernier à relever ses taux d'intérêt au risque de mettre en difficultés ce précaire équilibre.

"Les taux d'intérêt extrêmement bas du Japon ont peut-être permis aux entreprises à faible productivité de survivre plus longtemps qu'elles ne l'auraient fait autrement, retardant ainsi la restructuration économique nécessaire", se désole le FMI.

"Des réformes visant à améliorer la mobilité de la main-d'oeuvre entre entreprises contribueraient à améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources et à stimuler la productivité", souligne le rapport.

Saisie à Marrakech de 6.934 comprimés psychotropes, quatre individus interpellés



Les éléments de la police judiciaire relevant de la préfecture de police de Marrakech, en coordination avec les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), ont saisi, mercredi et jeudi, 6.934 comprimés psychotropes, apprend-on de source sécuritaire. Lors de cette opération, quatre individus âgés de 25 à 33 ans, dont un pharmacien, ont été interpellés pour leur implication présumée dans une affaire de trafic de drogues et de psychotropes, précise-t-on.

Le premier suspect a été interpellé en flagrant délit de trafic de comprimés hallucinogènes dans un quartier de Marrakech, fait savoir la même source, ajoutant que les fouilles effectuées ont

abouti à la saisie de 1.500 comprimés de type "Zepam" qui étaient en sa possession. Les recherches et investigations continues ont permis l'interpellation de trois autres individus, dont un pharmacien, soupçonnés de participer à cette activité criminelle, poursuit la même source, notant que les fouilles ont abouti à la saisie d'une quantité supplémentaire de 5.434 comprimés psychotropes.

Les mis en cause ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du Parquet compétent, afin de déterminer les éventuelles ramifications de cette activité criminelle et de faire la lumière sur l'ensemble des faits reprochés aux suspects.

Forte mobilisation pour la vaccination des élèves contre la rougeole

L'opération de vaccination des élèves contre la rougeole se poursuit dans les différents établissements scolaires de la préfecture de Fès, dans le cadre de la campagne nationale de vérification du statut vaccinal et de rattrapage de vaccination des enfants de moins de 18 ans. Cet important processus, lancé récemment par le ministère de la Santé et de la Protection sociale, connaît une forte participation des élèves et une implication soutenue du personnel administratif, pédagogique et médical, ainsi que des associations de parents et tuteurs d'élèves.

Jeudi matin, les élèves du lycée qualifiant Oum Al Banine à Fès ont été nombreux à adhérer à cette opération de vaccination afin de se prémunir contre la rougeole, plusieurs campagnes de sensibilisation ayant été initiées en leur faveur quant aux dangers de cette maladie.

Dans une déclaration à la MAP, Ahmed Ghninou, chargé de la gestion de la direction provinciale de l'Éducation nationale à Fès, a indiqué que l'opération de vaccination, lancée depuis deux jours, se poursuit et connaît

une forte affluence des élèves, grâce à la campagne de communication menée en partenariat avec la délégation provinciale de la Santé et de la Protection sociale à Fès et la direction régionale de la Santé à Fès-Meknès.

M. Ghninou a souligné l'importance de cette campagne, qui se poursuit à un bon rythme dans différents établissements d'enseignement de la préfecture de Fès avec une forte implication du personnel administratif et pédagogique et des associations des parents et tuteurs d'élèves et en coordination avec les autorités locales et sanitaires et la société civile. Il a également mis l'accent sur la nécessité de poursuivre la mobilisation, la communication et la sensibilisation sur l'importance de la campagne de vaccination contre la rougeole pour protéger les élèves, saluant le rôle majeur des cadres pédagogiques dans la réussite de ce processus.

Le même responsable a ajouté qu'une cellule de veille a été mise en place au niveau de la direction de l'Éducation nationale à Fès, pour suivre de près ce processus et renforcer la communication avec les établisse-



ments scolaires et les autorités locales et sanitaires.

De son côté, Saida Choumi, chargée du programme national de vaccination à la délégation du ministère de la Santé et de la Protection sociale dans la préfecture de Fès, a indiqué que la campagne de vaccination des élèves contre la rougeole connaît une grande participation, grâce aux efforts conjugués des délégations des ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, et des autorités locales. Elle a

ajouté que des efforts ont été déployés pour mener à bien cette opération, précisant que les enfants de moins de 5 ans sont vaccinés dans les établissements et centres de santé.

Dans le même contexte, Mme Choumi a noté que la vaccination, considérée comme "sûre et efficace", est le seul moyen de prévention contre la rougeole, notant que les doses de vaccin sont disponibles gratuitement dans tous les établissements et centres de santé.

Lancement de la formation des guides de tourisme

Un tournant important pour une expérience touristique plus riche

La publication au bulletin officiel d'un arrêté ministériel, qui fixe les modalités du programme de renforcement des capacités des guides de tourisme, constitue une avancée majeure et un tournant important pour une expérience touristique plus riche, affirme le ministère du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Économie Sociale et Solidaire. Cette initiative permettra désormais aux guides de tourisme de suivre une formation

déployée en mode distanciel ou présentiel, fait savoir le ministère dans un communiqué.

La digitalisation de la formation, accessible via la plateforme <https://tourisme.academy/>, offre un parcours flexible et adapté aux contraintes professionnelles des guides de tourisme, souligne la même source, notant qu'un guide d'utilisation complet accompagnera les apprenants pour une expérience d'apprentissage optimale.

Et de noter que ce programme de formation constitue un levier de différenciation crucial, dans un marché touristique de plus en plus compétitif, où l'authenticité et la qualité de service deviennent des critères déterminants. Il permet aux guides de tourisme d'enrichir leurs compétences en matière de médiation culturelle, de gestion de groupe, et de nouvelles technologies, tout en s'adaptant aux tendances émergentes du tourisme durable

et expérientiel.

Les modalités d'inscription seront prochainement communiquées sur le site du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire : <https://mtaess.gov.ma/fr/>, indique la même source.

Cette formation s'inscrit dans le chantier de renforcement du capital humain de la feuille de route 2023-2026. Elle répond aux nouveaux enjeux du secteur touristique marocain qui, avec

plus de 17,4 millions de touristes en 2024, requiert des professionnels hautement qualifiés.

Les guides de tourisme ont une importance stratégique dans l'industrie touristique. Ils accompagnent les touristes au Maroc et influencent directement leur expérience. Leur expertise permet non seulement de valoriser le patrimoine historique millénaire du Maroc, mais contribue aussi à générer des retombées économiques.



Le coût total de la réforme de l'IR s'élève à 8,6 MMDH

Le coût global de la réforme portant sur la réduction de l'impôt sur le revenu (IR) s'élève à 8,6 milliards de dirhams (MMDH), a indiqué, jeudi, le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas.

Cette réforme inclut une révision générale du barème de l'IR, notamment le relèvement du seuil d'exonération de 30.000 à 40.000 dirhams de revenus annuels, ce qui permet d'exonérer les salaires mensuels inférieurs à 6.000 dirhams, a précisé M. Baitas en réponse aux questions lors d'un point de presse tenu à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil de gouvernement.

Le ministre a souligné que cette réforme a également conduit à la réorganisation des tranches d'imposition afin de les élargir et de diminuer les taux applicables, ce qui entraînera une baisse pouvant aller jusqu'à 50% de ces taux, ajoutant que le taux marginal de l'impôt a été réduit de 38% à 37%, rapporte la MAP.

Ainsi, la réforme a également permis de relever le montant de la déduction annuelle, qui passe de 360 à 500 dirhams, portant ainsi le plafond de la réduction à 3.000 dirhams, a-t-il relevé.

Dans ce contexte, M. Baitas a expliqué que la proportion de contribuables désormais totalement exonérés de l'IR grimpera de 71,4% à 80%, ce qui fait que l'ensemble des salaires mensuels inférieurs à 6.000 dirhams sera entièrement exempté.

Il a également relevé que les salaires inférieurs à 15.000 dirhams bénéficieront de 69,9% de l'effort financier global consacré à cette réforme.

Le ministre a ajouté qu'un salarié percevant 10.000 dirhams par mois verra son revenu augmenter d'environ 435 dirhams, tandis qu'un salaire mensuel net de 20.000 dirhams connaîtra une hausse de 526 dirhams.

Parallèlement à cette réforme, M. Baitas a fait savoir qu'une exonération totale de l'IR a été instaurée pour les pensions et rentes viagères relevant des régimes de retraite de base, pour un coût global d'environ 1 MMDH, au profit de 164.744 retraités, notant qu'au sein de la Caisse marocaine de retraite (CMR), 86% des retraités seront ainsi exonérés.

Le ministre a rappelé que cette réforme s'inscrit dans la continuité de la mesure adoptée dans la loi de Finances 2023, qui avait déjà relevé le taux de l'abattement forfaitaire des frais liés à l'emploi ou au travail, ainsi que l'abattement forfaitaire applicable aux pensions et rentes viagères.

Il a précisé que la réduction de l'impôt sur le revenu, qui s'inscrit dans les efforts gouvernementaux pour revaloriser les salaires des fonctionnaires et des retraités, relève du dialogue social avec les centrales syndicales, en particulier dans le cadre de l'accord de la session d'avril 2024.

Industrie

Le climat général des affaires jugé «normal» au quatrième trimestre de 2024



Le climat général des affaires dans l'industrie aurait été «normal» au quatrième trimestre de 2024, selon l'avis de 78% des entreprises sondées sur cette question. En revanche, 14% d'entre elles estiment qu'il aurait été «défavorable», selon Bank Al-Maghrib (BAM).

D'après les résultats trimestriels de l'enquête de conjoncture menée par la Banque centrale au titre du quatrième trimestre, ces proportions sont respectivement de 88% et de 11% dans l'«agroalimentaire», 82% et 18% dans le «textile et cuir», de 76% et de 14% dans la chimie et parachimie.

La tonalité n'est, en re-

vanche, pas la même au sein des entreprises de la «mécanique et métallurgie» où 50% des patrons interrogés considèrent le climat «normal» et 33% de «favorable», a indiqué BAM précisant que les résultats de son enquête sont synthétisés sous forme de soldes d'opinion représentant la différence entre le pourcentage de réponses «Hausse» ou «Supérieur à la normale» et le pourcentage de réponses «Baisse» ou «Inférieur à la normale».

En ce qui concerne les conditions d'approvisionnement, les chefs d'entreprise participant à cette enquête estiment qu'elles auraient été «normales» au terme du dernier trimestre de l'année écoulée de l'avis de 76% des industriels et «difficiles» d'après 23% d'entre eux.

D'après Bank Al-Maghrib, cette dernière proportion atteint 43% dans la «mécanique et métallurgie», 29% dans la «chimie et parachimie», 21% dans le «textile et cuir» et 5% dans l'«agroalimentaire».

Cette enquête d'opinion, menée auprès d'un échantillon représentatif comprenant près de 400 entreprises industrielles, révèle également que les effectifs employés auraient enregistré une stagnation selon les industriels, particulièrement dans l'«agroalimentaire» et la «mécanique et métallurgie». Sur la base des résultats de l'enquête, il ressort que 88% des entreprises de la «chimie et

parachimie» sondées font état en revanche, d'une stagnation des effectifs, tandis que 12% signalent une hausse, a relevé l'institution précisant que ces proportions sont respectivement de 57% et 2% dans le «textile et cuir». Pour les trois prochains mois, 75% des industriels prévoient une stagnation des effectifs et 17% une baisse.

L'enquête de BAM s'est intéressée également aux coûts unitaires de production qui auraient stagné selon 61% des industriels et augmenté selon 30%. Cette dernière proportion se situe à 58% dans la «chimie et parachimie», à 18% dans le «textile et cuir» et à 9% dans l'«agroalimentaire», ressort-il en outre des résultats de l'enquête de conjoncture, alors que 40% des industriels de la «mécanique et métallurgie» indiquent une stagnation des coûts unitaires de production et 39% une baisse.

Autre thème abordé : la situation de la trésorerie. Sur ce point, l'institution rapporte qu'elle aurait été qualifiée de «normale» par 65% des entreprises et de «difficile» par 32% d'entre elles ; précisant que cette dernière part atteint 39% dans la «chimie et parachimie», 36% dans la «mécanique et métallurgie», 20% dans le «textile et cuir» et 6% dans l'«agroalimentaire».

Autre volet abordé dans cette enquête, celui de l'accès au financement bancaire qui

aurait été jugé «normal» par 75% des entreprises et «difficile» par 16%, a indiqué BAM précisant que ces parts se situent respectivement à 93% et 7% dans l'«agroalimentaire», à 89% et 11% dans la «chimie et parachimie», à 63% et 36% dans la «mécanique et métallurgie» et à 50% et 31% dans le «textile et cuir».

Quant au coût du crédit, il aurait été en stagnation selon 87% des entreprises et en baisse selon 10%. Cette dernière proportion atteint 19% dans l'«agroalimentaire» et 8% dans la «mécanique et métallurgie», a poursuivi Bank Al-Maghrib soulignant, en revanche, que les industriels indiquent un coût de crédit en stagnation dans la «chimie et parachimie» et dans le «textile et cuir».

Interrogés sur l'évolution des dépenses d'investissement récentes et futures, les industriels estiment qu'elles auraient augmenté, d'un trimestre à l'autre, dans toutes les branches à l'exception de la «mécanique et métallurgie» où elles auraient plutôt stagné. D'après ces derniers, ces dépenses auraient été financées à hauteur de 67% par des fonds propres et 33% par crédit.

D'après les anticipations des entreprises, les dépenses d'investissement devraient augmenter dans l'ensemble des branches d'activité pour les trois prochains mois.

Alain Bouithy

Les industriels anticipent une hausse des dépenses d'investissement dans l'ensemble des branches d'activité au cours des trois prochains mois

Halieutis 2025: Signature d'un protocole de coopération entre le Maroc et la Libye dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture

La secrétaire d'Etat chargée de la Pêche maritime, Zakia Driouich, et le ministre libyen des Ressources marines ont procédé, jeudi en marge du Salon d'Halieutis à Agadir, à la signature d'un protocole de coopération dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture.

La signature de cet accord témoigne de la volonté du Maroc et de la Libye sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et son Excellence le Président du Conseil présidentiel de la Libye Mohamed Al-Menfi de renforcer leur coopération sectorielle et de développer des partenariats mutuellement bénéfiques en faveur d'une gestion durable des ressources halieutiques et du dévelop-

pement de leurs économies bleues respectives.

Ce protocole s'inscrit également dans le cadre de la volonté commune des deux pays en vue de renforcer leurs relations historiques d'amitié et de coopération, en mettant l'accent sur le développement durable du secteur halieutique, rapporte la MAP.

Conscients du rôle stratégique de la pêche et de l'aquaculture dans le développement économique et social, ainsi que de leur contribution à la sécurité alimentaire, le Maroc et la Libye ont convenu d'un cadre structurant pour une collaboration renforcée.

Les principales dispositions du protocole portent sur plusieurs axes stratégiques dont le renforcement des capacités par des formations et échanges d'ex-

pertise, la coopération scientifique à travers des recherches conjointes, l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits de la mer, ainsi que le suivi et le contrôle des activités de pêche.

Il encourage aussi les investissements communs entre acteurs économiques et la coordination dans les instances internationales pour défendre des intérêts partagés.

Ce protocole, conclu pour une durée initiale de cinq ans et renouvelable par tacite reconduction, institue une commission mixte chargée du suivi de sa mise en œuvre et de l'évaluation des actions entreprises.

Les produits agricoles marocains montent en puissance en Allemagne

Les produits agricoles marocains gagnent en reconnaissance en Allemagne grâce à leur montée en gamme, leur alignement sur les standards européens et leur compétitivité, a affirmé, jeudi à Berlin, l'ambassadeur du Maroc en Allemagne, Mme Zohour Alaoui, lors de sa visite au pavillon marocain du Salon "Fruit Logistica".

À cette occasion, la diplomate a échangé avec les professionnels marocains, venus en nombre à ce rendez-vous phare de l'industrie fruitière internationale, et s'est félicitée de l'intérêt croissant des importateurs et des enseignes allemandes de la grande distribution pour les primeurs, les agrumes et les fruits rouges marocains.

Elle a mis l'accent, à cet égard, sur la confiance accordée aux produits agricoles marocains, renforcée par l'amélioration de leurs normes de qualité

et leur attractivité sur le marché international, rapporte la MAP.

Cette dynamique est le fruit de la mobilisation gouvernementale, notamment à travers l'accompagnement dynamique de Morocco Foodex, et du sérieux et de l'esprit d'entrepreneuriat dont font preuve les exportateurs marocains, dans le cadre de la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a-t-elle souligné.

Elle s'est traduite par une progression de 53% des exportations agroalimentaires marocaines vers l'Allemagne entre 2020 et 2024, passées de 88.915 tonnes à 136.113 tonnes, a indiqué Mme Alaoui dans une déclaration à la MAP.

Les exportations de produits maraîchers, incluant tomates, fruits rouges, poivrons, pastèques, avocats et courgettes, ont bondi de 87% en quatre ans pour atteindre 96.320 tonnes en 2024,

a-t-elle précisé. Et d'ajouter que les volumes d'agrumes marocains exportés vers le marché allemand ont enregistré une hausse de 10%, tandis que les ventes de produits agricoles transformés ont progressé de 56%, totalisant 19.595 tonnes en 2024.

La 32e édition du Salon "Fruit Logistica" s'est ouverte mercredi au parc des expositions de Messe Berlin, dans la capitale allemande. Le Maroc en est à sa 24e participation à cet événement, l'un des plus grands salons mondiaux dédiés aux produits frais, qui accueille chaque année près de 66.000 visiteurs issus d'environ 145 pays.

Le pavillon du Maroc regroupe 28 stands de professionnels de l'agro-industrie venus exposer la diversité des produits agricoles marocains. Il accueille également des acteurs du conditionnement des fruits et légumes



ainsi que du secteur de la logistique, représenté notamment par le pôle portuaire et logistique de Tanger Med.

D'une superficie de 726 m², le pavillon marocain met en

avant la richesse de l'offre exportable du pays à travers une large gamme de produits agricoles, dont les agrumes, les primeurs, les fruits rouges, les pommes, les avocats et les grenades.

Le trafic portuaire global en hausse de 15,2% en 2024

Les ports marocains ont enregistré une évolution positive du trafic portuaire global qui a atteint 241,2 millions de tonnes en 2024, contre 209,4 millions de tonnes en 2023, soit une hausse de 15,2%, selon le ministère de l'Équipement et de l'Eau.

Le trafic domestique a enregistré un volume de 125,5 millions de tonnes, en hausse de 11,4%, tandis que le transbordement a atteint un volume de 115,6 millions de tonnes, soit une croissance de 19,5% par rapport à 2023, précise le ministère dans un communiqué sur l'activité des ports du Maroc au titre de l'année 2024.

S'agissant de la répartition du trafic portuaire global en 2024, elle est marquée par une prédominance de l'activité de transbordement, avec une part de 47,9%,

suivi des importations (31,3%), des exportations (16,9%), du cabotage (3,1%) et du soutage (0,7%). Pour l'activité du transbordement, le complexe portuaire de Tanger Med a confirmé sa position de plateforme logistique majeure au niveau du bassin méditerranéen, grâce à l'accroissement du volume du transbordement des conteneurs (112,6 millions de tonnes / +21,3% équivalent à 9,6 millions d'ÉVP / +18,9%), rapporte la MAP.

Pour leur part, les importations se sont établies au titre de l'année 2024 à 75,5 millions de tonnes, marquant ainsi une hausse de 12,4% par rapport à 2023, souligne la même source.

Cette évolution s'explique principalement par la variation des importations du trafic des cé-

réales (10,6 millions de tonnes / +14,5%), du soufre (8,2 millions de tonnes / +26%), des hydrocarbures (12,9 millions de tonnes / +8,3%) et du charbon (9,6 millions de tonnes / -8,3%).

De son côté, le volume des exportations a connu une hausse de 13,3% en 2024, en enregistrant un volume de 40,8 millions de tonnes, fait savoir le ministère, précisant que cette variation est due à la croissance des exportations des engrais (12,1 millions de tonnes / +10,1%), du phosphate brut (6,5 millions de tonnes / +48,4%), de l'acide sulfurique (2 millions de tonnes / +151,9%) et de l'acide phosphorique (3,4 millions de tonnes / +32,2%).

Quant au cabotage, l'échange entre les ports marocains a connu une baisse de 5% par rapport à

l'année 2023, enregistrant un volume de 7,5 millions de tonnes en 2024, induit essentiellement par la baisse du cabotage du trafic des hydrocarbures (-44,4%).

Le soutage des hydrocarbures (Bunkering) a connu, quant à lui, une hausse de +5,6% par rapport à l'année 2023, enregistrant un volume de 1,8 million de tonnes, et ce au profit des navires transitant par le détroit de Gibraltar. Par ailleurs, le trafic des véhicules neufs a connu une hausse de 4,5% au cours de l'année 2024, avec un volume de 703.678 unités, dont environ 77% destinés à l'export.

Pour le trafic des passagers, les ports marocains ont vu transiter 5.339.139 PAX en 2024, soit une hausse de 11,8% par rapport à 2023, dans le cadre de l'opération "Marhaba 2024", relève le mi-

nistère, notant que les ports du détroit de Gibraltar, Tanger Med et Tanger ville, ont assuré le transit de plus de 82% du trafic global des passagers.

S'agissant de l'activité de croisière, elle a connu une très belle reprise avec un nombre de 270.483 croisiéristes pour l'année 2024, soit une hausse de 40,1% par rapport à 2023.

Par ailleurs, le volume des débarquements des produits de la pêche maritime côtière et artisanale, durant l'année 2024, a connu une légère baisse de 1% pour s'établir à 1,33 million de tonnes.

Le trafic maritime dans les ports marocains a connu une croissance importante en 2024, avec l'accueil de plus de 28.787 navires de commerce, soit une hausse de 3% par rapport à 2023.

Le Musée national de la musique à Meknès expose "Le métal sous toutes ses formes"

Le Musée national de la musique à Meknès a dévoilé, jeudi, l'éclat du métal à travers l'exposition provisoire "Le métal sous toutes ses formes", mettant en valeur l'art de la dinanderie marocaine.

À l'image des instruments de musique qui mettent en valeur la richesse des traditions marocaines, cette exposition, inaugurée lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence notamment du wali de la région de Fès-Meknès, gouverneur de la préfecture de Fès, Mouad Jamai, du gouverneur de la préfecture de Meknès, Abdelghani Sabbar et du président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi, est une invitation aux visiteurs de découvrir une symphonie entre les textures et les formes.

L'exposition, qui constitue une invitation à célébrer un patrimoine culturel riche et ancestral, transmis de génération en génération, donne à voir des pièces issues de la collection du musée national de la musique de Meknès, en cuivre, laiton, argent, fer et étain, façonnées par des artisans marocains, qui, au fil des siècles, ont su allier savoir-faire et créativité.

Chaque œuvre, aux teintes brunes, vertes et rouges, dévoile la douceur cachée du métal, magnifiée par la précision de la conception, la pureté des lignes et la finesse du modelé.



À l'aide de marteaux et de techniques ancestrales, les artisans transforment le métal en œuvres d'art, aussi bien des éléments décoratifs et utilitaires, un processus de création qui repose sur une alchimie entre le geste et la matière.

"C'est important de voir que même dans une ville comme Meknès, le Maroc peut être fier d'avoir un musée aussi beau, qu'il soit au niveau du contenu des objets que sur celui

de la modernisation de la communication de ces objets", a déclaré à la presse M. Qotbi en marge de l'inauguration de cette exposition.

Il a qualifié d'"extraordinaire" cette exposition, enrichie par des photos et une projection vidéo permettant au public un voyage au cœur de cette pratique traditionnelle, en ce sens qu'elle "trace cette chose qui unit le monde, les hommes et les religions, à savoir la musique".

"Les instruments qui sont exposés renseignent sur le Maroc du vivre-ensemble", a-t-il dit.

Le président de la Fondation nationale des musées a fait savoir que le musée "est là aussi pour préserver nos traditions et montrer à nos générations et à nos visiteurs que le Royaume dispose d'une culture, d'un patrimoine comme bijou rare que la fondation est là pour préserver".

Cette exposition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Fondation nationale des musées qui porte sur l'organisation, chaque année, d'une exposition provisoire d'une durée d'une année, a déclaré pour sa part à la MAP, Safae Aqibi, conservatrice-adjointe au musée Dar Jamai, relevant qu'il s'agit de la deuxième exposition du genre dans ce musée.

Mme Aqibi a rappelé que la première exposition provisoire du musée a été organisée l'année dernière sur les bijoux de Meknès, ajoutant que l'exposition actuelle met en lumière des objets conçus à partir de différents métaux ainsi que d'autres de damasquinerie, l'art de la gravure sur acier que la capitale ismaélienne préserve et promeut.

Le lancement de cette exposition s'est déroulée en présence notamment de l'ambassadeur d'Italie au Maroc et du premier conseiller, chef de mission adjoint à l'ambassade de Belgique à Rabat.

Kendrick Lamar promet des "histoires" pour "réfléchir" au concert du Super Bowl

Le rappeur américain Kendrick Lamar, à l'affiche ce week-end de l'incontournable concert du Super Bowl, a promis jeudi à ses fans de leur raconter des "histoires" pour "réfléchir", sans dire s'il interprétera la chanson contre Drake qui lui a valu un triomphe aux Grammy Awards.

"J'ai toujours été clair sur le fait de raconter des histoires, c'est mon répertoire et l'histoire de ma musique... J'aime faire en sorte que les gens écoutent, mais aussi qu'ils réfléchissent", a expliqué le star du rap californien, lors d'une séance de questions-réponses à trois jours du concert, qui aura lieu ce dimanche au

Caesars Superdome de La Nouvelle-Orléans.

Pour le reste, le suspense a été gardé lors de cet événement organisé par le sponsor du concert, Apple Music. Kendrick Lamar n'a pas été interrogé sur les chansons qu'il s'apprête à interpréter, alors que tout le monde se demande si son tube "Not Like Us" sera au programme.

Le morceau a été le point culminant du "clash" entre Kendrick Lamar et le rappeur canadien Drake, qui entretiennent désormais une inimitié légendaire, avec les tribunaux en ligne de mire.

Dans des vers au vitriol, le Californien remet en question l'appartenance même de Drake à la culture hip-hop et va jusqu'à le traiter de pédophile. "Not Like Us" a connu un succès fulgurant et remporté une pellette de Grammy Awards, cinq au total, notamment pour la meilleure chanson et le meilleur enregistrement de l'année, une performance rarissime pour un titre de rap.

Pour lui, cette reconnaissance est

celle d'une "culture". "Quand les gens parlent de rap, ils en parlent comme s'il s'agissait juste de rapper, pas comme s'il s'agissait d'une forme d'art", a-t-il souligné. Le succès du morceau a conduit Drake à attaquer leur label commun Universal Music Group (UMG) en diffamation devant les tribunaux.

Kendrick Lamar a aussi confié qu'il n'aurait jamais pensé se retrouver un jour en tête d'affiche du Super Bowl, où sont passés avant lui Michael Jackson, Stevie Wonder, Prince, les Rolling Stones ou encore Bruce Springsteen.

"Ce que je sais, c'est que la passion que j'ai aujourd'hui, c'est celle que j'avais hier", a-t-il dit.

L'artiste de 37 ans est considéré comme l'un des meilleurs rappeurs de sa génération pour ses textes sur les problèmes raciaux ou la pauvreté aux États-Unis. Sa chanson "Alright" était devenue un hymne du mouvement Black Lives Matter. Il est aussi le seul artiste hip-hop couronné par un prix Pulitzer de la musique.



Pour l'acteur qui l'a incarné dans "The Social Network", Zuckerberg est un "obsédé du pouvoir"

Mark Zuckerberg, le milliardaire américain à la tête de Meta (Facebook, Instagram) est passé du "sens de la justice" à "l'obsession du pouvoir", a déclaré à l'AFP l'acteur hollywoodien Jesse Eisenberg, qui l'a incarné en 2010 dans "The Social Network".

Le film réalisé par David Fincher sur les premières années de Zuckerberg, aux débuts de Facebook, a contribué à façonner l'image publique du milliardaire. "En tant qu'acteur, votre travail consiste à entrer en empathie avec le personnage. Au-delà de l'empathie, il est question de justifier" ses actes, a déclaré Jesse Eisenberg, 41 ans, lors d'une interview avant la sortie de son nouveau film, "A Real Pain", déjà sorti aux Etats-Unis et dans les salles françaises le 26 février.

"Je considérerais le personnage de (Zuckerberg) comme quelqu'un capable de comprendre certaines choses beaucoup plus rapidement que les autres, et qui avait une sorte de sens de la justice né du fait d'être brillant", a-t-il expliqué.

Mais 15 ans plus tard, le rap-



prochement de Mark Zuckerberg avec la nouvelle administration du président Donald Trump, et sa décision de réduire sa lutte contre les fausses informations, ont fait changer d'avis l'acteur.

"Vous vous dites en fait que cette personne n'a pas évolué dans le sens du courage. Elle a évolué en quelqu'un obsédé par l'avidité et le pouvoir, et donc c'est intéressant pour moi en tant qu'acteur qui, à un moment donné, pensait beaucoup à lui", a-t-il ajouté.

Après avoir été nommé à l'O-

scar du meilleur acteur pour "The Social Network", Jesse Eisenberg est à nouveau en lice pour une statuette, celle du meilleur scénario original cette fois, avec "A Real Pain".

L'acteur qui partage l'affiche avec lui, Kieran Culkin, vedette de la série "Succession", est également nommé, dans la catégorie meilleur second rôle, pour cette comédie improbable sur deux cousins juifs qui partent en tournée sur les traces de l'Holocauste en Pologne.

Bouillon de culture

Exposition

Le vernissage de l'exposition photographique "Architecture andalouse. Point de rencontre entre Occident et Occident islamique" a eu lieu, jeudi à l'Institut Cervantes de Rabat.

A travers cette exposition, initiée par l'ambassade d'Espagne au Maroc, l'Institut Cervantes de Rabat et la Fondation publique andalouse "El Legado Andalusi", l'art et l'architecture se rejoignent pour offrir un espace de réflexion sur l'architecture andalouse et sur les liens profonds entre les deux rives de la Méditerranée.

Les images exposées lors de cet événement donnent à voir des constructions telles que les citadelles, les châteaux, les murailles, les tours, les palais, les minarets, les bains, les citernes et les réservoirs d'eau, qui font aujourd'hui partie intégrante du paysage des deux cultures.

A cette occasion, l'ambassadeur de l'Espagne au Maroc, Enrique Ojeda Vila, a expliqué, dans une déclaration à la MAP, que cette exposition sur l'architecture andalouse "met en commun des éléments essentiels dans les relations entre l'Espagne et le Maroc, à savoir l'histoire partagée et le patrimoine commun".

Les relations excellentes entre l'Espagne et le Maroc sont adossées "à cette histoire partagée et à ce patrimoine qui font des deux pays des partenaires stratégiques pour continuer à travailler ensemble sur le présent et l'avenir", a-t-il estimé.

L'UNESCO dévoile les lauréats du concours de photographie "Le patrimoine de Marrakech vu par les jeunes"

L'Organisation mondiale de la culture (UNESCO) a annoncé, jeudi, les noms des lauréats de son concours de photographie "Le patrimoine de Marrakech vu par les jeunes".

L'UNESCO a précisé que ce concours, qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de Marrakech comme capitale de la culture dans le monde islamique au titre de l'année 2024, vise à sensibiliser à l'importance de la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel de la ville ocre et à encourager les jeunes du monde islamique et au-delà à mettre en valeur leurs talents et leur créativité en matière de documentation du patrimoine culturel.

Les lauréats ont été sélectionnés selon des critères d'évaluation établis par une commission, composée d'experts en photographie et en préservation et valorisation du patrimoine, indique un commu-

niqué publié par l'Organisation, ajoutant que les prix du concours ont été répartis en deux sections, à savoir le patrimoine culturel matériel et le patrimoine culturel immatériel.

Dans la première section, dédiée au patrimoine culturel matériel, six lauréats ont été retenus, dont Achraf Rouad qui a décroché la première place, Mohamed Amine El Kabbouri et Khadija El Amrich, respectivement à la 2e et la 3e places. Trois prix d'encouragement ont également été attribués à Jouayria Idzem, Youssef Jekhane El Idrissi et Khaoula Lamine.

Concernant la deuxième section, dédiée au patrimoine culturel immatériel, cinq lauréats ont été primés, dont Jamal Jalal, en première place, Hiba Ait El Ghessal et Mustapha Oussi, classés respectivement en deuxième et troisième position. Deux prix d'encouragement ont également été attribués à Amira Adil et Mohamed Ait Ouznag.



Dix-huitième chapitre

Ainsi, avec un dévouement complet pour le prisonnier, la duchesse et le premier ministre n'avaient pu faire pour lui que bien peu de chose. Le prince était en colère, la cour ainsi que le public étaient piqués contre Fabrice et ravis de lui voir arriver malheur ; il avait été trop heureux. Malgré l'or jeté à pleines mains, la duchesse n'avait pu faire un pas dans le siège de la citadelle ; il ne se passait pas de jour sans que la marquise Raversi ou le chevalier Riscara eussent quelque nouvel avis à communiquer au général Fabio Conti. On soutenait sa faiblesse.

Comme nous l'avons dit, le jour de son emprisonnement, Fabrice fut conduit d'abord au palais du gouverneur ; C'est un joli petit bâtiment construit dans le siècle dernier sur les dessins de Vanvitelli, qui le plaça à cent quatre-vingts pieds de haut, sur la plate-forme de l'immense tour ronde.

Des fenêtres de ce petit palais, isolé sur le dos de l'énorme tour comme la bosse d'un chameau, Fabrice découvrait la campagne et les Alpes fort au loin ; il suivait de l'œil, au pied de la citadelle, le cours de la Parma, sorte de torrent, qui, tournant à droite à quatre lieues de la ville, va se jeter dans le Pô. Par delà la rive gauche de ce fleuve, qui formait comme une suite d'immenses taches blanches au milieu des campagnes verdoyantes, son œil ravi apercevait distinctement chacun des sommets de l'immense mur que les Alpes forment au nord de l'Italie.

Ces sommets, toujours couverts de neige, même au mois d'août où l'on était alors, donnent comme une sorte de fraîcheur par souvenir au milieu de ces campagnes brûlantes ; l'œil en peut suivre les moindres détails, et pourtant ils sont à plus de trente lieues de la citadelle de Parme.

La vue si étendue du joli palais du gouverneur est interceptée vers un angle au midi par la tour Farnèse dans laquelle on préparait à la hâte une chambre pour Fabrice. Cette seconde tour, comme le lecteur s'en souvient peut-être, fut élevée sur la plate-forme de la grosse tour, en l'honneur d'un prince héréditaire qui, fort différent de l'Hippolyte fils de Thésée, n'avait point repoussé les politesses d'une jeune belle-mère. La princesse mourut en quelques heures ; le fils du prince ne recouvra sa liberté que dix-sept ans plus tard en montant sur le trône à la mort de son père. Cette tour Farnèse où, après trois quarts d'heure, l'on fit monter Fabrice, fort laide à l'extérieur, est élevée d'une cinquantaine de pieds au-dessus de la plate-forme de la grosse tour et garnie d'une quantité de paratonnerres.

Le prince mécontent de sa femme, qui fit bâtir cette prison aperçue de



toutes parts, eut la singulière prétention de persuader à ses sujets qu'elle existait depuis de longues années ; c'est pourquoi il lui imposa le nom de tour Farnèse. Il était défendu de parler de cette construction, et de toutes les parties de la ville de Parme et des plaines voisines on voyait parfaitement les maçons placer chacune des pierres qui composent cet édifice pentagone.

Afin de prouver qu'elle était ancienne, on plaça au-dessus de la porte de deux pieds de large et de quatre de hauteur, par laquelle on y entre, un magnifique bas-relief qui représente Alexandre Farnèse, le général célèbre, forçant Henri IV à s'éloigner de Paris. Cette tour Farnèse placée en si belle vue se compose d'un rez-de-chaussée long de quarante pas au moins, large à proportion et tout rempli de colonnes fort trapues, car cette pièce si démesurément vaste n'a pas plus de quinze pieds d'élévation.

Elle est occupée par le corps de garde, et, du centre, l'escalier s'élève en tournant autour d'une des colonnes : c'est un petit escalier en fer, fort léger, large de deux pieds à peine et construit en filigrane. Par cet escalier tremblant

sous le poids des géoliers qui l'escortaient, Fabrice arriva à de vastes pièces de plus de vingt pieds de haut, formant un magnifique premier étage. Elles furent jadis meublées avec le plus grand luxe pour le jeune prince qui y passa les dix-sept plus belles années de sa vie.

À l'une des extrémités de cet appartement, on fit voir au nouveau prisonnier une chapelle de la plus grande magnificence ; les murs et la voûte sont entièrement revêtus de marbre noir ; des colonnes noires aussi et de la plus noble proportion sont placées en lignes le long des murs noirs, sans les toucher, et ces murs sont ornés d'une quantité de têtes de morts en marbre blanc, de proportions colossales, élégamment sculptées et placées sur deux os en sautoir. Voilà bien une invention de la haine qui ne peut tuer, se dit Fabrice, et quelle diable d'idée de me montrer cela !

Un escalier en fer et en filigrane fort léger, également disposé autour d'une colonne, donne accès au second étage de cette prison, et c'est dans les chambres de ce second étage, hautes de quinze pieds environ, que depuis un an le général Fabio Conti faisait preuve de

génie. D'abord, sous sa direction, l'on avait solidement grillé les fenêtres de ces chambres jadis occupées par les domestiques du prince, et qui sont à plus de trente pieds des dalles de pierre formant la plate-forme de la grosse tour ronde.

C'est par un corridor obscur placé au centre du bâtiment que l'on arrive à ces chambres, qui toutes ont deux fenêtres ; et dans ce corridor fort étroit, Fabrice remarqua trois portes de fer successives formées de barreaux énormes et s'élevant jusqu'à la voûte.

Ce sont les plans, coupes et élévations de toutes ces belles inventions, qui pendant deux ans avaient valu au général une audience de son maître chaque semaine.

Un conspirateur placé dans l'une de ces chambres ne pourrait pas se plaindre à l'opinion d'être traité d'une façon inhumaine, et pourtant ne saurait avoir de communication avec personne au monde, ni faire un mouvement sans qu'on l'entendit.

Le général avait fait placer dans chaque chambre de gros madriers de chêne formant comme des bancs de trois pieds de haut, et c'était là son invention capitale, celle qui lui donnait des droits au ministère de la police.

Sur ces bancs il avait fait établir une cabane en planches, fort sonore, haute de dix pieds, et qui ne touchait au mur que du côté des fenêtres. Des trois autres côtés il régnait un petit corridor de quatre pieds de large, entre le mur primitif de la prison, composé d'énormes pierres de taille, et les parois en planches de la cabane. Ces parois, formées de quatre doubles de planches de noyer, chêne et sapin, étaient solidement reliées par des boulons de fer et par des clous sans nombre.

Ce fut dans l'une de ces chambres construites depuis un an, et chef-d'œuvre du général Fabio Conti, laquelle avait reçu le beau nom d'Obéissance passive, que Fabrice fut introduit. Il courut aux fenêtres ; la vue qu'on avait de ces fenêtres grillées était sublime ; un seul petit coin de l'horizon était caché, vers le nord-ouest, par le toit en galerie du joli palais du gouverneur, qui n'avait que deux étages ; le rez-de-chaussée était occupé par les bureaux de l'état-major ; et d'abord les yeux de Fabrice furent attirés vers une des fenêtres du second étage, où se trouvaient, dans de jolies cages, une grande quantité d'oiseaux de toutes sortes.

Fabrice s'amusait à les entendre chanter, et à les voir saluer les derniers rayons du crépuscule du soir, tandis que les géoliers s'agitaient autour de lui. Cette fenêtre de la volière n'était pas à plus de vingt-cinq pieds de l'une des siennes, et se trouvait à cinq ou six pieds en contre-bas, de façon qu'il plongeait sur les oiseaux.

(A suivre)

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNIKA
Tel/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
10/01/2025, il a été établi
les statuts d'une Société,
dont les caractéristiques
sont les suivantes :

Dénomination : " IBILYA
PROMO" S.A.R.L.A.U
Sigle :
Siège Social : RESIDENCE
MAJORELLE IMM G3 N3
AL QODS SIDI BER-
NOUSSI CASABLANCA.

Les "Associés" :
-Mr. EL IDRISSI MIHAMMED
apporteur en numé-
raire 100 000,00 dhs soit
100 parts Sociales
Objet : - PROMOTION
IMMOBILIERE
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est
gérée par : Mr. EL IDRISSI
MIHAMMED.

Dépôt légale : la société a
été immatriculée au registre
de commerce au Tribunal
de Commerce de CASA-
BLANCA sous le N°699911.
N° 588/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TAOUIRIRT
CERCLE DE TAOUIRIRT
CAIDAT DE MELG EL
OUIDANE
COMMUNE DE MELG
EL OUIDANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° : 02/2025
(Séance Publique)

Le 04/03/2025 à 10 heures,
il sera procédé, au siège de
la commune de MELG EL
OUIDANE (Au bureau du
Président de la commune
de MELG EL OUIDANE),
CENTRE MELG EL OUI-
DANE à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offre
national sur offre de prix re-
latif aux travaux :
Extension du réseau d'élec-
tricité au douar Ouled Zaid
Larbaa

A LA COMMUNE DE
MELG EL OUIDANE.
PROVINCE DE TAOUI-
RIRT. LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à Cinq mille
neuf cents dirhams (5900
Dh) T.T.C.

L'estimation du coût des
prestations établi à cet effet
est fixée à la somme de :
Deux cent quatre-vingt-dix
sept mille sept cent trente-
trois dirhams virgule
quatre-vingt-douze cen-
time (297733,92 Dh) T.T.C.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n°2-22-431
du 15 Chaabane 1444 (08
Mars 2023), relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues

à l'article 5 du règlement de
la consultation.

N° 589/PA
ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour
l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N° 01/2025/AMEE
Séance Publique

Le 04 mars 2025 à partir de
10 heures, il sera procédé, à
l'Agence Marocaine pour
l'Efficacité Energétique
(AMEE), Espace les Patios,
1er étage angle avenue
Anakhl, Avenue Ben Barka,
Hay Riad Rabat, à l'ouver-
ture des plus relatifs à l'ap-
pel d'Offres ouvert national
pour la réalisation d'un
marché concernant la «
PARTICIPATION DE
L'AMEE AUX SALONS
NATIONAUX : LOCA-
TION D'ESPACE,
CONCEPTION ET AMÉ-
NAGEMENT DE
STANDS».

Lieu d'exécution :
Les prestations objet du
présent appel d'offre doi-
vent se faire aux lieux des
événements choisis par
l'AMEE dans les villes sui-
vantes :

- Stand 1 : Marrakech
- Stand 2 : Marrakech
- Stand 3 : Casablanca
- Stand 4 : Meknes

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma, et peut être téléchargé
sur le site de l'AMEE
www.amee.ma

L'acquisition du dossier
d'appel d'offres est gratuite.
Le cautionnement provisoire
est fixé à : Div-neuf mille
dirhams (19 000,00
DH) : cette caution devra
être constituée au niveau
du Portail Marocain des
Marchés publics

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
: Neuf cent soixante-dix
neuf mille deux cents Di-
rhams Toutes Taxes
Comprises (979 200,00 DH
TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 02-22-431
chaabane 1444 du (08 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
obligatoirement déposer
leurs dossiers par voie élec-
tronique via le portail des
marchés publics www.mar-
chespublics.gov.ma, conformé-
ment aux dispositions
de l'arrêté du ministre délé-
gué auprès de la ministre
de l'Economie et des fi-
nances, chargé du budget
n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23
juin 2023) relatif à la déma-
terialisation des procé-
dures, des documents et des
pièces relatifs aux marchés
publics.

Dépôt des échantillons :

• Les échantillons exigés
par ce règlement seront de-
mandés aux concurrents
ayant présenté l'offre éco-
nomiquement la plus avan-
tageuse conformément à
l'article 43 paragraphe II
sous paragraphe 4 du dé-
cret n° 2-22-431 du 15 cha-
bane 1444 (08 mars 2023).
• Ces échantillons doivent
être déposés, contre récé-
pissé, dans les bureaux de

FAMEE à Rabat
Les pièces justificatives à
fournir, sont celles prévues
par les articles 4-9-10-11-12-
20 du règlement de consul-
tation.

N° 590/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORETS
OFFICE REGIONAL
DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°08/2025/DDA
Réserve aux PME, aux
coopératives, aux unions
de coopératives et aux
auto-entrepreneurs

Le 04/03/2025 à 10h 30, il
sera procédé, dans la salle
de réunions de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole des Doukkala
(O.R.M.V.A.D.), sis à 16
Avenue Mohammed VI à El
Jadida, à l'ouverture des
plus relatifs à l'Appel d'Of-
fres ouvert national sur of-
fres de prix
n°08/2025/DDA du
04/03/2025 pour :

Assistance technique pour
le traitement des dossiers
de subvention dans le cadre
du fonds de développe-
ment agricole dans la zone
d'action de FORMVAD
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation du coût des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage, est fixée à
une somme de Quatre Cent
Quatre-vingt-quatorze
Mille Deux Cent Huit (494
208,00) dirhams TTC.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
: Neuf Mille (9 000,00) di-
rhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30,
31, 32 et 34 du décret relatif
aux marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 7 du règlement
de consultation.

N° 591/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TAROUANT
CERCLE TALLOUINE
CAIDAT ASSAKI
COMMUNE
TIZGZAOUINE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°02/TIZ/AP/2025

Le 04 MARS 2025 à
09h00, il sera procédé
dans la salle de réunion
au siège de la commune tiz-
gzaouine caïdat assaki cercle
talloouine province de tarou-
dant, à l'ouverture des plus
relatifs à l'appel d'offres ou-
vert national sur offres des
prix N°02/TIZ/AP/2025
pour objet :
TRAVAUX D'AMENAGE-
MENT DU SIEGE DE LA

CT TIZGZAOUINE PRO-
VINCE TAROUANT
Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage délégué
est fixée à la somme de : 1
060 020,00 DHS TTC (Un
million soixante mille vingt
dirhams) Toutes Taxes
Comprises.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à vingt et un
mille dirhams (21 000,00
DH)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
30,32 et 34 du décret N° 2-
22-431 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs plis par voie
électronique conformément
à l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de Consultation.

N° 592/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
SIMPLIFIE N° 1/BG/2025
Le 21/02/2025 à 10H ; Il
sera procédé, à la division
des Affaires financières de la
Province de Chtouka Ait
Bahha, au bureau n°21 ; l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres Ouvert sim-
plifié sur offres de prix N°
1/BG/2025 à 21/02/2025
à 10H, pour :

Acquisition du matériel in-
formatique pour les postes
de commandement
(2èmeannexe administrative
Ait Amira, Caïdat Ait
Bahha, Caïdat Essafa, Caïdat
Massa, Caïdat Ait Milk,
Caïdat Belfaa, Cercle Bou-
gra, Caïdat ImiMqem, Caï-

dat Tanalt) - Province De
Chtouka Ait Bahha
Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :654480,00Dhs
TTC (Six Cent Cinquante
Quatre Mille Cent
Quatre Vingt Dirhams, 00
Centimes Toutes Taxes
Comprises).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
:13 000, 00Dhs (Treize Mille
Dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que de dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
du 15 chaabane 1444 (08
mars 2023) relatif aux mar-
chés Publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs plis par voie
électronique dans le portail
des marchés publics acces-
sible à l'adresse :www.mar-
chespublics.gov.ma

Les catalogues exigés par le
dossier d'appel d'offres,
doivent être déposés au bu-
reau du service des marchés
relevant du secrétariat gé-
néral de la province
Chtouka Ait Bahha, au plus
tard le 20/02/2025 à 16h30
(date et heure limites pour
le dépôt)ou remis, séance
tenante, au président de la
commission d'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de la consultation.

N° 593/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
SIMPLIFIE N° 2/BG/2025
Le : 21/02/2025 à 11H . Il
sera procédé, à la division
des Affaires financières de la
Province de Chtouka Ait

Bahha, au bureau n°21 ; l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres Ouvert sim-
plifié sur offres de prix N°
2/BG/2025 du 21/02/2025
à 11H, pour :

Le dossier d'appel d'offres,
doivent être téléchargés à
partir du portail des mar-
chés publics accessible à
l'adresse :www.mar-
chespublics.gov.ma

Les catalogues exigés par le
dossier d'appel d'offres,
doivent être déposés au bu-
reau du service des marchés
relevant du secrétariat gé-
néral de la province
Chtouka Ait Bahha, au plus
tard le 20/02/2025 à 16h30
(date et heure limites pour
le dépôt)ou remis, séance
tenante, au président de la
commission d'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de la consultation.

N° 594/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CERCLE BENCHANE
C.T.MZILATE

**Avis modificatif concernant l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres des prix
N° 01/CTM/2025 publié le 06/02/2025 sous N° 10430 au journal « Libération ».**

La Président de la commune de M'zilate porte à la connaissance du public
que l'avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres des prix n° 01/CTM/2025 du
Jeudi 27 Février 2025 à 11h00 dont l'objet est :

**"TRAVAUX DE REALISATION DE DEUX FORAGES D'EXPLOITATION AUX DOUARS (DOURKATE ,
SOUBET JBEL) A LA COMMUNE M'ZILATE PROVINCE ESSAOUIRA.**

A été rectifié comme suit :

La date d'Appel d'Offres ouvert sur offres des prix du : Jeudi 13 Mars 2025
à 11h00.

Au lieu de :

La date d'Appel d'Offres ouvert sur offres des prix du : Jeudi 27 Février
2025 à 11h00.

Le reste de l'avis d'appel d'offres est sans modification.

N° 595/PA

- GREENARD CONSULTING - SARL

Aux termes d'un PV AGE en date du 08/01/2025, il a été décidé ce qui suit :

- Changement de l'objet social, par conséquent, l'article 2 des statuts est modifié.

- Changement de dénomination à « GREENARD CONSULTING » SARL, par conséquent, l'article 3 des statuts est modifié.

- Etablissement des statuts refondus (Mise à jour).

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 05/02/2025 sous le numéro 956418.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 596/PA

CABINET AL ISTICHA

RYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA

Tel/Fax : 0537649573

GSM : 0668792975.

-BENOMAR METAL COMPANY-

BMC SA

AU CAPITAL

DE 25 000 000,00 DH

SIÈGE SOCIAL: DOUAR LAATAYA BLEED BOUAL

LAROUJ BP 270 BOUZN

NIKA, 13100,

BENSLIMANE

RC : 3963 IF : 15229636

L'an deux mille vingt-quatre

le neuf novembre par décision

extraordinaire des administrateurs de la

société BMC S.A se sont réunis

au siège social douar Laataya Bled Boual

larouj BP 270 Bouznika, 13100,

Benslimane, Ont décidé ce qui suit :

• Démission de Mr. KADDOURI ABDELMAJID de ses fonctions de Directeur

Général de la société et ce à compter du 09/11/2024.

• Nomination en qualité de Directeur Général de Mr. MOHAMED MAHMOUD DAH.

• Cession et transfert de 50 000 actions par Mr. KADDOURI ABDELMAJID au profit de Mr. EBNOU EBNOU.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de première instance de BENSILIMANE, le 24/01/2025 sous le n° 49.

N° 597/PA

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Suite à l'arrêté Gouvernatorial N°161 du 05 Février 2024, émanant de la commune Al Manzla, il est annoncé au public qu'une

enquête publique sera ouverte en date du 03 Mars 2025, pendant 15 jours, à la

Commune Al Manzla, Préfecture Tanger Assilah, Région de Tanger Tétouan Al Hoceïma.

Cette enquête concerne l'étude d'impact sur l'environnement d'un projet d'implantation et d'une

Unité de Trituration des Olives à Système Biphase - Huilerie Alouazania.

Ledit projet est réalisé par monsieur - ABDELAZIZ HARROUNI et ABDELHAMID HARROUNI,

dont le siège est sis à Ouled Ziyane, Commune Al Manzla.

Tel. : 0661819135.

Les documents légaux de l'ouverture de l'enquête publique sont déposés et consultables à la Commune Al Manzla, Préfecture Tanger Assilah, Région de Tanger Tétouan Al Hoceïma.

Cet avis d'enquête publique est fait selon les prescriptions du décret 2-04-564 du 5 Qalda 1429 (4 Novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement des enquêtes publiques relatives aux projets d'impact environnemental (publiés au B.O. N° 5684 du 20 Novembre 2008).

N° 598/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA

PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT

RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

A VIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°09/2025/DDA

RESERVE AU TPE, PME, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le 04/03/2025 à 12 h, il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16

Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des

plus relatifs à l'Appel d'Offres ouvert national sur

offres de prix n°09/2025/DDA du 04/03/2025, pour :

Prestations d'hébergement et de restauration pour le

compte de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du

portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des prestations, établie par le

maître d'ouvrage, est fixée à une somme de

Minimum : Quatre Cent quarante et un Mille Neuf

Cents (441.900,00) dirhams TTC ;

Maximum : Huit Cent Quatre-vingt-trois Mille

Huit Cents (883.800,00) dirhams TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Dix Mille (10 000,00 DH) dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux

marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs

dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par

l'article 6 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la

Pêche Maritime, du Développement

Territoriale et des Eaux et Forêts

Direction Régionale de l'Agriculture de Beni-Mellal_Khénifra

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 08/2025

(APPEL D'OFFRES RÉSERVÉ AUX TRÈS PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AUX UNIONS DE COOPÉRATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS)

Le Lundi 03 Mars 2025 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'offres ouvert national sur

offres des prix n° 08/2025 du 03/03/2025 pour objet : TRAVAUX DE

CREATION DE DEUX POINTS D'EAU (DEUX FORAGES) POUR L'ARRELEVEMENT DE CHEPTEL AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES ANERGUI ET TIFT N'AIT HAMZA, CERCLE OUAOUIZEGHT, PROVINCE D'AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du

portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent et un mille trois cent quatre-vingt

Dirhams (301 380,00 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille cinq cent

Dirhams (5 500,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431

relatifs aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs

dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par

l'article 6 du règlement de consultation.

N° 601/PA

aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs)

Le Lundi 03 Mars 2024 à 11 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'offres ouvert national sur

offres des prix n° 09/2025 du 03/03/2025 pour objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX POINTS D'EAU POUR L'ARRELEVEMENT DE CHEPTEL AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE AIT OUKABEL, CERCLE OUAOUIZEGHT, PROVINCE D'AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du

portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent trente-deux Dirhams (432 000,0 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit mille Dirhams (8 000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431

relatifs aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs

dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par

l'article 6 du règlement de consultation.

N° 602/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la

Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal_Khénifra

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 12/2025

(APPEL D'OFFRES RÉSERVÉ AUX TRÈS PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AUX UNIONS DE COOPÉRATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS)

Le Mercredi 05 Mars 2025 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'offres ouvert national sur

offres des prix n° 12/2025 du 05/03/2025 pour objet : Equipement de 2 forages en système de

pompage solaire, et aménagement des bassins de

stockage et abreuvoirs pour l'abreuvement de cheptel au niveau des

Communes Territoriales

Anergui et Tift N'Ait Hamza, Cercle Ouaoouzeht, province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du

portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent et un mille trois cent quatre-vingt

Dirhams (301 380,00 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille cinq cent

Dirhams (5 500,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431

relatifs aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs

dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par

l'article 6 du règlement de consultation.

N° 603/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la

Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal_Khénifra

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 02/2025/DPA/22

Séance publique

Le douze Mars deux mille vingt-cinq à onze heures, il sera procédé, dans les

bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknes (DPAM) à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'offres ouvert sur

offre de prix, pour : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SUIVI ET LE

CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PISTES RURALES RELIANT DOUAR AIT YAHYA OMAR

RI7051 VERS DOUAR OUSLANE RI7040 SUR UNE LONGUEUR DE (7.53KM) A LA COMMUNE DE SIDI SLIMANE MOUL LKIFANE, PREFECTURE DE MEKNES.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du

portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trois cent sept mille cinq cent quatre vingt dix dirhams (307 590.00DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille dirhams (3 000.00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions de l'article 30 à 34 du Décret n°2-22-431du Chaabane 1444/08

Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs

dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par

l'article 12 du règlement de consultation.

N° 604/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la

Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MEKNES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°04/2025/DPA/22

Séance publique

Le six Mars deux mille vingt-cinq à onze heures, il sera

procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknes (DPAM) à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur

offre de prix, pour : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DE LA PREFECTURE DE MEKNES

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du

portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent quarante deux mille huit cent

dirhams (142 800.00DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille cinq cent

dirhams (1 500.00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions de l'article 30 à 34 du Décret n°2-22-431du Chaabane 1444/08

Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs

dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par

l'article 6 du règlement de consultation.

N° 605/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la

Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MEKNES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°02/2025/DPA/22

Séance publique

Le douze Mars deux mille vingt-cinq à onze heures, il sera

procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknes (DPAM) à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur

offre de prix, pour : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PISTES RURALES RELIANT DOUAR AIT YAHYA OMAR

RI7051 VERS DOUAR OUSLANE RI7040 SUR UNE LONGUEUR DE (7.53KM) A LA COMMUNE DE SIDI SLIMANE MOUL LKIFANE, PREFECTURE DE MEKNES.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du

portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.march

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DÉVE-
LOPPEMENT RURAL, ET
DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX N°
02/2025/DGRID du
04/03/2025

SEANCE PUBLIQUE -
OFFRE OUVERTE -
Le 04/03/2025 à 12 heures,
il sera procédé, dans la salle
de réunion de la Direction
de l'Office Régional de
Mise en Valeur Agricole du
Tadla sise au Quartier Ad-
ministratif à Fquih Ben
Salah, à l'ouverture des plus
de l'appel d'offres ouvert
international sur offres de
prix n°02/2025/DGRID du
04/03/2025, relatif aux
Prestations de la distribution
de l'eau d'irrigation dans le
périmètre irrigué du Tadla.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent Mille Dirhams (100 000,00 DH);

- L'estimation des coûts des prestations, établie par le Maître d'Ouvrage, s'élève à Cinq Millions Deux Cents Trente Deux Mille Trois Cent Quatorze Dirhams et Quatre Vingt Huit Cts Toutes Taxes Comprises (5 232 314,88 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 et 135 du décret n° 2-
22-431 du 15 Chaâbane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique via le por-
tail des marchés publics ac-
cessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

Il est prévu une visite des
lieux, en date du
25/02/2025, le rendez-vous
est fixé à 10 heures au siège
du Département de la Ges-
tion des Réseaux d'Irriga-
tion et de Drainage de
l'ORMVA du Tadla à Fquih
Ben Salah.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues

par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 606/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DÉVE-
LOPPEMENT RURAL, ET
DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N° 04/2025/DGRID DU
04/03/2025

(SEANCE PUBLIQUE)
Le 04/03/2025 à 13 heures,
il sera procédé, dans la salle
de réunion de la Direction
de l'Office Régional de
Mise en Valeur Agricole du
Tadla sise au Quartier Ad-
ministratif à Fquih Ben
Salah, à l'ouverture des plus
de l'appel d'offres ouvert
national sur offres de prix
n°04/2025/DGRID du
04/03/2025, relatif aux Travaux
de creusement et
d'équipement en système
de pompage solaire de
deux forages destinés à
l'abreuvement du cheptel
dans la commune territo-
riale d'Atouar au niveau la
province d'Azilal relevant
de la zone d'action de
l'ORMVA du Tadla.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespu-
blics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix-neuf Mille Dirhams (19 000,00 DH).

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
: Neuf cent cinquante-qua-
tre mille trois cent soixante
cents dirhams Toutes Taxes
Comprises (954 360,00 DH
TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 et 135 du Décret n° 2-
22-431 du 15 Chaâbane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.
ma.

Il est prévu une visite des
lieux en date du
24/02/2025 le rendez-vous
est fixé à 10 heures, au siège
du Département de la Ges-
tion des Réseaux d'Irriga-

tion et de Drainage de
l'ORMVA du Tadla à Fquih
Ben Salah.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de consultation.

N° 607/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DÉVE-
LOPPEMENT RURAL, ET
DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N°07/2025/DGRID du
07/03/2025

La participation est réservée
à la Très Petite, Petite
et Moyenne Entreprise,
Coopératives et Union des
Coopératives et aux Auto-
Entrepreneurs

OFFRES OUVERTES -
SEANCE PUBLIQUE

Le 07/03/2025 à 11 heures
30min, il sera procédé, dans
la salle de réunion de la Di-
rection de l'Office Régional
de Mise en Valeur Agricole
du Tadla sise au siège de
l'ORMVA du Tadla, Quar-
tier Administratif à Fquih
Ben Salah, à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert national sur
offre de prix
N°07/2025/DGRID du
07/03/2025, pour les Travaux
de fauchage des végétaux
dans les réseaux d'irrigation
et d'assainissement dans le
périmètre du Tadla.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage, est fixée à
la somme de neuf cent
mille dirhams et zéro cen-
times toutes taxes com-
prises (900 000,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Quinze mille dirhams zéro
centimes (15.000,00 DH).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 et 135 du Décret n° 2-
22-431 du 15 Chaâbane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

Il est prévu une visite des
lieux en date du
27/02/2025, le rendez-vous
est fixé à 10 heures au siège
du Département de la Ges-
tion des Réseaux d'Irriga-
tion et de Drainage de
l'ORMVA du Tadla à Fquih
Ben Salah.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de consultation.

N° 608/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DÉVE-
LOPPEMENT RURAL, ET
DES EAUX ET FORÊTS

OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX
N° 08/2025/DGRID du
07/03/2025

La participation est réservée
à la Très Petite, Petite
et Moyenne Entreprise,
Coopératives et Union des
Coopératives et aux Auto-
Entrepreneurs

OFFRE OUVERTE -
SEANCE PUBLIQUE

Le 07/03/2025 à 12 heures,
il sera procédé, dans la salle
de réunions de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole du Tadla sise au
siège de l'ORMVA du
Tadla, Quartier Adminis-
tratif à Fquih Ben Salah à
l'ouverture des plus relatifs
à l'appel d'offres ouvert
simplifié sur offres de prix
n°08/2025/DGRID du
07/03/2025, pour la fourniture
de joints tubulaires pour le
réseau d'irrigation gravitaire
dans le périmètre du Tadla

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

Le coût estimatif fixé par le
maître d'ouvrage est de
Quatre-vingt-huit mille
cinq cents dirhams toutes
taxes comprises (88 500,00
DH TTC).

Le cautionnement provisoire
est fixé à Mille cinq
cents dirhams (1500,00
DH).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 et 135 du décret n°2-22-
431 du 15 Chaâbane 1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique via le por-
tail des marchés publics ac-
cessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

Le contenu des catalogues exigés à l'article 8 du règlement de consultation par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés soit au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla et ce au plus tard le 06/03/2025 à 16 Heures ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de consultation.

N° 609/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DÉVE-
LOPPEMENT RURAL, ET
DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N°09/2025/DGRID du
07/03/2025

OFFRES OUVERTES -
SEANCE PUBLIQUE
Le 07/03/2025 à 12 heures
30 min, il sera procédé,
dans la salle de réunion de
la Direction de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole du Tadla sise au

siège de l'ORMVA du
Tadla, Quartier Adminis-
tratif à Fquih Ben Salah, à
l'ouverture des plus relatifs
à l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offre de prix
N°09/2025/DGRID du
07/03/2025, pour le diag-
nostic, maintenance pré-
ventive et calibration des
débitmètres électromagné-
tiques du réseau sous pres-
sion dans le périmètre du
Tadla.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage, est fixée
à la somme de Cent quatre-
vingt-sept mille deux cents
dirhams et zéro centimes
toutes taxes comprises
(187 200,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
trois mille dirhams zéro
centimes (3 000,00 DH).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 et 135 du Décret n° 2-
22-431 du 15 Chaâbane
1444 (8 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

Il est prévu une visite des
lieux en date du
28/02/2025, le rendez-vous
est fixé à 10 heures au siège
du Département de la Ges-
tion des Réseaux d'Irriga-
tion et de Drainage de
l'ORMVA du Tadla à Fquih
Ben Salah.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de consultation.

N° 610/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des affaires admi-
nistratives et financières
Avis d'appel d'offres ou-
vert national
sur offres des prix N°
01/KS/2025

Le 04/03/2025 à 10 H, il
sera procédé, dans la salle
des réunions à la direction
provinciale, sise à Boule-
vard Youssef Ibn Tachafine,
El Kelaa des Sraghna à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offres des prix N°
01/KS/2025, pour objet :
Travaux de construction de
quatre blocs administra-
tions aux annexes et
noyaux des lycées collé-
giaux relevant de la direc-
tion provinciale d'El Kelaa
des Sraghna, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts
des travaux établit par le
maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : (2 438 844,00
DH) Deux millions quatre
cent trente-huit mille huit
cent quarante-quatre di-
rhams ;

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (45 000,00 DH) Quarante-cinq mille dirhams ;

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2.22.431
du 15 chaâbane1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

- Les certificats de qualification et de classification demandés sont :

- Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 4

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règlement
de consultation.

N° 611/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE MDIQ
-FNIDAQ
COMMUNE DE MARTIL
DIRECTION DES SER-
VICES COMMUNAUX
SERVICE FINANCE
LOCALES
BUREAU DES MARCHES
PUBLICS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N° 01/2025

Le 04/03/2025 à 12 heures
il sera procédé dans le bu-
reau du président de la
Commune de Martil à AV.
MELY EL HASSAN MAR-
TEL, à l'ouverture des plus
relatifs à l'appel d'offres sur
offres de prix ouvert Inter-
nationale concernant :

- GESTION DELEGUEE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespu-
blics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (224.428.50) DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT DIRHAMS ET 50 CENTIMS.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
30,32, 34 du décret n°2-22-
431 du 15 Chaâbane 1444 (8
Mars 2023) relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leur dossier par voie
électronique dans le portail
des marchés publics.
www.marchespublics.gov.
ma.

IL EST PREVU UNE VI-
SITE DES LIEUX LE 17 FE-
VRIER 2025 A 12H DE
(MIDI)

LE DEPART AURA LIEU A
PARTIR DE SIEGE DE LA
COMMUNE DE MARTIL
- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 09 du Régle-
ment de consultation.

N° 612/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT INTERNATIONAL
N°: 02/2025

Le Président de la Commune de Khenifra informe
le public et les concurrents intéressés par l'appel d'offre
ouvert international N°: 02/2025 prévu le 04 Mars 2025
à 11 heures 30 mn publié dans les journaux - Libération
N° : 10429 parue le 05/02/2025 page 18 et Al Akhbar
N° : 3699 parue le 06/02/2025 page 11 relatif à : Étude
Technique et suivi relatif à l'aménagement de l'aménage-
ment du boulevard Zerksouni commune de Khenifra
car la date d'ouverture des plis est le 25 Mars 2025 à 11
heures au lieu de : le 04/03/2025 à 11 heures 30 mn.

Le reste est inchangé.

N° 605/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION DARAA-TAFILALAT
PROVINCE D'ERRACHIDA
CERCLE DE RISSANI
CAJDAT DE RISSANI
Commune D'ES-SEFFALAT N° 34-21

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/2025

Judi 06 Mars à partir de 10:30 heures, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le président de la commune d'ES-SEFFALAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des pès relatifs:

N° AD	OBJET	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION DU MONTANT D'OUVRAGE EN DHS	HEURS D'OUVERTURE DES PLS
02/2025	Lot N°1 : Travaux de dragage des kour suivant : my abdallah dekkak, mouat oughlano, irran, outef el ouali, el mati.	20 000,00	1 071 900,00(un million soixante-neuf mille neuf cent dix-neuf dirhams)	10h 30mn
	Lot N°2 : Travaux de dragage aux différents kour de la commune.	17 000,00	928 950,00 (neuf cent vingt-huit mille neuf cent cinquante dirhams)	11h 30mn

- Le dossier d'appel d'offres ouvert doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.
- le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 306 34 du décret n°2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics accessibles à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma
- Les plis justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation.

N° 613/PA

Sur vos petits écrans



05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec laurents mawahib tajwid al qor'an
06:00:00 : MAGAZINE : CHHIWAT BLADI
06:30:00 : MAGAZINE : CHADA AL ALHANE
08:10:00 : MAGAZINE : MIN QALB AL JIHA
08:40:00 : SERIE : AL BAHJA... TANI
09:40:00 : FEUILLETON : BNAT LYOUM
10:10:00 : FEUILLETON : LEILA
10:50:00 : MAGAZINE : AL KHOBARAE
11:50:00 : MAGAZINE : AUTO-MOTO
12:00:00 : MAGAZINE : AL BARLAMANE WA ANNASS
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:15:00 : MAGAZINE : DAIF AL AKHBAR
13:20:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:35:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE
14:35:00 : MAGAZINE : KAN YA MA KAN
14:45:00 : NEWS : JOURNAL AMA-ZIGH
15:00:00 : MAGAZINE : SOURA
15:25:00 : FEUILLETON : BNAT

LYOUM
15:55:00 : FEUILLETON : 3AILTI
17:40:00 : MAGAZINE : NIDAE
18:00:00 : MAGAZINE : POP UP
18:25:00 : FEUILLETON : ALHANE AL MADI
19:20:00 : MAGAZINE : QUOTI-DIENNES NAJM ACHA3BI
19:25:00 : MAGAZINE : MIN QALB AL JIHA
20:00:00 : NEWS : INFO SOIR
20:25:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
20:45:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:15:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:20:00 : MAGAZINE : NAJM ACHA3BI
23:25:00 : MAGAZINE : BAHAT AL IS-TIRAHA
01:15:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW
02:30:00 : FEUILLETON : DAR ASSAL3A
03:25:00 : MAGAZINE : J'AI TANT DE CHOSES A VOUS DIRE
04:25:00 : MAGAZINE : NIDAE
04:45:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : 10 NISSAE MIN TARIKHINA : KENZA AL AWRABIYA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Maroc	Algérie	Tunisie	Libye	Égypte	Soudan	Yémen	Oman	Arabie Saoudite	Israël	Jordanie	Irak	Afghanistan	Pakistan	Inde	Chine	Russie	Autres
101	08:00	08:15	08:30	08:45	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Maroc	Algérie	Tunisie	Libye	Égypte	Soudan	Yémen	Oman	Arabie Saoudite	Israël	Jordanie	Irak	Afghanistan	Pakistan	Inde	Chine	Russie	Autres
102	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30	16:45	17:00	17:15

Train ne circulant pas les Dimanches et les jours fériés

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Sens Casa voyageurs > Tanger		1001*	1005	1009	1012	1017	1021	1025	1029	1033	1037	1041	1045	1049	1053	1057**	1061
Casa Voyageurs	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
	Arrivée	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45

* Trains ne circulant pas les 10 Mars, Dimanches et jours fériés
** Trains circulant uniquement les Vendredi, Dimanches et jours fériés

Portrait



Albin Kurti, l'obstination au pouvoir

Depuis qu'il est Premier ministre, Albin Kurti a dirigé le Kosovo à sa manière : inflexible. Quitte pour cet homme de 49 ans, social-démocrate, nationaliste, kosovar avant tout, à agacer les alliés occidentaux de Pristina et attiser les tensions avec la Serbie.

Sous les deux mandats du "Che Guevara du Kosovo", les relations avec Washington et Bruxelles se sont rafraîchies, les négociations avec Belgrade sont restées lettre

morte et les institutions paralysées serbes qui fonctionnaient depuis l'indépendance, en 2008, ont été fermées.

Avec 50% des intentions de vote selon les derniers sondages, la politique du Premier ministre semble convaincre les électeurs.

"Nous avons besoin maintenant que le peuple du Kosovo confirme sa confiance lors de ces élections. Nous avons besoin d'une sorte de licence démocratique pour continuer à faire du bon travail", a-t-il lancé à l'AFP entre deux meetings de campagne mardi.

De ses années étudiantes à son accession au pouvoir, Kurti a toujours tenu tête aux autorités lorsqu'il les considérait illégitimes - le gouvernement serbe dans les années 90, l'ONU dans les années 2000, ses rivaux politiques aujourd'hui.

Ideologiquement de gauche, fervent nationaliste, le Premier ministre est perçu dans les chancelleries comme un homme politique têtue, moins ouvert que ses prédécesseurs aux demandes des alliés historiques du Kosovo, Washington en tête.

Son obstination a même bénéficié au président serbe, le nationaliste Aleksandar

Vucic qui, en comparaison paraît plus souple, quand bien même il promet régulièrement de ne jamais reconnaître l'indépendance du Kosovo, ancienne province serbe.

L'opposition à Belgrade est à l'origine de l'engagement politique de Kurti.

Dans les années 90, l'étudiant aux cheveux longs est devenu célèbre en organisant des manifestations contre l'oppression du régime de Slobodan Milosevic envers la population albanaise du Kosovo.

Son militantisme lui a valu deux années de prison, entre 1999 et 2001, pendant que la guerre faisait rage entre les rebelles albanais et Belgrade. Selon des codétenus, Kurti y a subi violences et tortures, mais lui-même n'en parle jamais.

Après la guerre, le Kosovo est resté quelques années une entité sous protection de l'ONU, et Kurti est devenu un infatigable critique des institutions internationales.

Son mouvement - baptisé Vetevendosje (VV), "autodétermination", a pendant des années organisé d'immenses manifestations. Certaines ont tourné à l'émeute - véhicules de l'ONU et de l'OTAN retournés, oeufs pourris lancés

sur de hauts responsables politiques... Deux militants ont été tués par des policiers de l'ONU.

Devenu un parti politique, VV s'est entre autres fait remarquer en lançant des gaz lacrymogènes dans le Parlement. Puis, une fois au pouvoir, Kurti n'a eu de cesse de démanteler institutions parallèles - poste, banques, administration ... - que la Serbie maintenait sur le territoire du Kosovo.

Belgrade y employait des milliers de personnes et versait via ces bureaux pensions et salaires à des dizaines de milliers de Serbes, aujourd'hui laissés sans ressources prisonniers du bras de fer entre la Serbie et le Kosovo.

Les communiqués des ambassades et de l'Union européenne étaient moins aimables, pressant le Premier ministre d'arrêter ces "décisions unilatérales".

L'ambassade américaine à Pristina, que les Kosovars considèrent en blaguant le deuxième siège du gouvernement tant l'influence de Washington fut forte, a regretté que "les actions continues et non coordonnées du gouvernement kosovar visant à fermer les institutions soutenues par la Serbie (...)

sapent les aspirations du Kosovo à rejoindre la communauté euro-atlantique".

Avec l'arrivée d'une nouvelle administration américaine, le pari semble encore plus risqué.

"Le gouvernement Kurti n'a été digne de confiance ni pendant le premier mandat de Trump, ni pendant le mandat de Biden" a écrit sur X cette semaine Richard Grenell, émissaire du président américain pour les missions spéciales, ajoutant dans une menace à peine voilée : "La communauté internationale est unie contre Kurti. Les entreprises américaines se développent en Albanie et en Serbie mais pas au Kosovo à cause de Kurti".

Interrogé sur cette saillie, entre deux selfies et une carotte croquée avec des agriculteurs venus assister à son meeting, le premier ministre, candidat ne semblait pas s'en offusquer. "Quand on est Premier ministre on s'inquiète tout le temps. Mais je dois avancer. Avancer tout le temps".

Secret sur sa vie privée, M. Kurti est marié à une Norvégienne avec qui il a une fille.

”

De ses années étudiantes à son accession au pouvoir, Kurti a toujours tenu tête aux autorités lorsqu'il les considérait illégitimes

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

ENVOYÉ AU BAIN	PAS DONNÉE	SIMPLE EXÉCUTANT	↓ PÈRE D'ÉLECTRI	EXPRIMÉ	DIRIGÉ DE BAS EN HAUT	↓ DONNE L'EXEMP. LE	NOTE FOULETT	↓ CE N'EST PAS SORCIER
						NEZ		
PARTIE DU NÉANT			CASE BLANCHE EN KIT					MARQUE UN BUT
ASCÈTE						COLÈRE MARE		
REPTILE					SAGARRE			
À L'ENVERS CŒUR TENDRE			INTERV-ALLE MUSICAL		SANGLOT COURT	POIL À MOI		
HARMO-NIEUX	PRONOM PERSONNEL RÉFLÉCHI		AVANCE EN BERNE					
						FIN DE PARTIE		BRECQUE MOITIÉ
PIGE À L'ENVERS					POCHE			
CHICHE	MORCEAU DE RAP	PÈRE	DANS LA PRAIRIE	APERÇU À LA FLAN		POUR CHASSER LE CAFARD	EN COUPLE NOUVEAU	
					VOYELLES	LETTRES DE VERDI	GRECQUE	
PUBLIÉ					ARRIVÉ			
LETTRE D'AMOUR								

Jeux & Loisirs

Solution mots flechés d'hier

ACCRA-ROYEN	NOUVE-MENT	A	LIBERTÉ LAÏQUE	PEUT EN CŒUR HÉSITANT	F	SEMBLE OUBLIÉ	LE MÊME	A	CRACK AÏE	GRECQUE	COUPE		
		M	O	N	O	P	O	L	I	S	E	N	T
RAÏCH		R	A	À ZENITH POUR	E	UR	D	ACCUSE L'OPINION DÉCLINE	R	UE			
GROUPE		G	R	A	N	D	PROU	E	R	E	M		
		N	A	FORME PÉTRIT	T	R	A	M	E	A	O		
SÉRIOSITÉ ANON		N	È	AN-IGU DE VIS	E	E	GRAND	POUR	F	U	J	I	
		A	I	S	E	LA ANNE LÂCHE	M	O	U	O	N		
MOÛLE		S	L	U	PONER	E	R	A	S	U	S		
LAIN DÉVOTÉ		A	P	E	S	A	N	T	E	U	R		
ITALIEN DÉMONTÉ		T	O	M	E	T	T	E	V	E	R		
		B	I	E	R	E	R	S	U	A			
SOLITUDE THOUPE		O	R	N	I	E	R	E	L	I	T		
		U	N	I	T	E	F	U	G	A	C	E	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bousab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Aïnin Bouafiy
Mourad Tabot
Wahia Mejdaoui
Mehdi Ouassat
Rachid Meïtah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezoufir

Service technique
Khadija Sidi (Responsable)
Myriem Rabane
Khadija Halati
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Revision
Abdelouacim Werrach

Secrétariat
Assmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Lazzali

Correspondants
Ahmedou El Katab (Lahyoune)
Abdelali Khablat (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sabouan
Khali Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Gabs

Moussa El Youssefi
Louba Baghdadli
Latifa Mourab
Rifa At Dahman
Siham Zaïer
Fadwa Choukat

44, Avenue des E.A.R.
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 52 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
Les Éditions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse
100 / 64

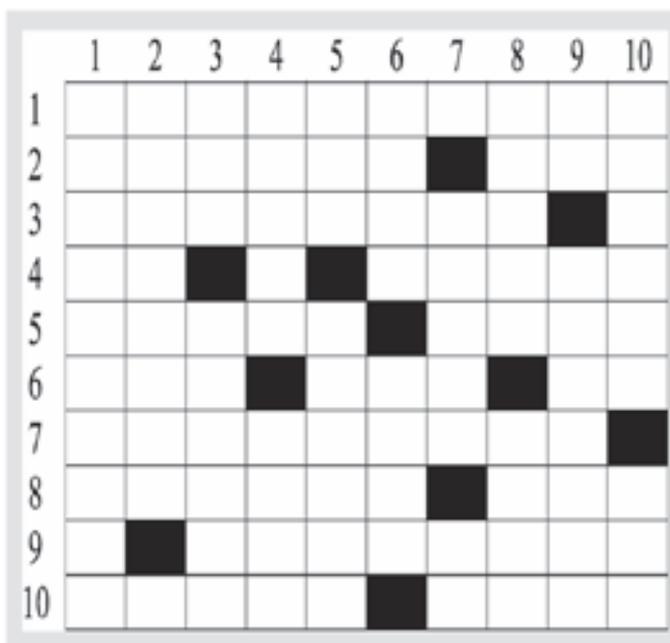
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Réveiller
- 2- Privé de défenses - Blonde au bar
- 3- Qui quitte
- 4- Avant de signer - Bon
- 5- Retenues - Font une dynastie
- 6- Il fend le sol - Porte charge - Sélénium
- 7- Solitude
- 8- Charette russe - Monnaie nordique
- 9- S'ingénier (S'...)
- 10- Jaillir - Crochet

VERTICALEMENT

- 1- Mécanisme
- 2- Tumeur dans l'os
- 3- Réseau parisien - Lieux d'apprentissage
- 4- Plante urticante - Hausse
- 5- Union endormie - Tenir séance
- 6- Victoire de Napoléon - Caffé
- 7- Paille - Règle
- 8- Corde de vache - Personnel
- 9- Article andalou - Instruments à percussion
- 10- Ralais - Epoque

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

1				9	2	6	3		
		6	8		1				5
3	8			4					
	9		3				5	2	
7				5					9
5	1				6		8		
				6			1	3	
2			1		4	5			
	6	1	5	7					4

Difficile

7	6			4					
		1		8	3		7	9	
									1
		6			9	7	5		
		2				1			
	4	7	2			3			
6									
1	8		7	6		2			
				2			4	6	

Moyen

	8		6	3		1			
		3		2		5	6		
	6		9					8	
		1				2	4	8	7
4	2	9	1				6		
3					9		7		
	1	2		8		3			
		5		4	3		1		

Expert

			3		7	1	6		
7			9				5		
	6			1					
2					1			9	
		3				7			
6			5						8
				4			9		
	9					3			6
	4	7	1		9				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,
la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	3	7	4	1	9	2	5	8	
1	8	5	6	2	7	9	3	4	
4	2	9	3	5	8	7	1	6	
8	5	2	7	3	1	6	4	9	
7	6	3	2	9	4	5	8	1	
9	4	1	8	6	5	3	2	7	
2	1	4	5	7	6	8	9	3	
3	9	6	1	8	2	4	7	5	
5	7	8	9	4	3	1	6	2	

Difficile

5	1	2	3	6	9	4	8	7	
7	6	9	8	4	2	5	1	3	
3	4	8	7	1	5	2	9	6	
6	9	4	2	5	3	8	7	1	
1	8	5	6	9	7	3	4	2	
2	7	3	1	8	4	9	6	5	
9	2	1	5	7	8	6	3	4	
8	5	7	4	3	6	1	2	9	
4	3	6	9	2	1	7	5	8	

Moyen

3	5	1	7	6	8	9	2	4	
8	2	4	9	5	1	3	7	6	
7	9	6	2	3	4	5	8	1	
4	6	5	8	7	2	1	9	3	
2	3	8	5	1	9	6	4	7	
1	7	9	6	4	3	2	5	8	
5	8	7	1	2	6	4	3	9	
9	1	3	4	8	5	7	6	2	
6	4	2	3	9	7	8	1	5	

Expert

3	8	2	9	5	1	7	6	4	
4	1	7	3	8	6	2	5	9	
6	9	5	2	4	7	8	3	1	
5	6	4	8	9	2	1	7	3	
8	7	9	1	3	5	6	4	2	
1	2	3	7	6	4	5	9	8	
2	5	6	4	1	3	9	8	7	
7	3	8	6	2	9	4	1	5	
9	4	1	5	7	8	3	2	6	

Sport

Faouzi Lekjaa : *Le Complexe sportif Mohammed V rouvrira ses portes dans un nouvel écrin digne de son histoire*



Le président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), M.Fouzi Lekjaa, a affirmé, jeudi, que le Complexe sportif Mohammed V rouvrira ses portes dans un nouvel écrin digne de l'histoire de cette enceinte footballistique et de la réputation mondiale des supporters du Raja et du Wydad de Casablanca.

"Les travaux de réaménagement, tels qu'ils ont été constatés, sont à un stade 'très avancé'. Il ne reste plus que quelques semaines avant leur achèvement. Le Complexe rouvrira ses portes au plus tard à la fin du mois de mars prochain", a souligné M. Lekjaa, qui effectuait une visite de terrain accompagné du wali de la région de Casablanca-Settat, Mohamed Mhidiya, du gouverneur de la préfecture d'arrondis-

sements de Casablanca-Anfa, Aziz Dades et du président de la Ligue nationale de football professionnel, Abdesselam Belkchour, afin de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux dans ce stade mythique.

Dans ce sens, le président de la FRMF a indiqué que le Complexe a été réaménagé de façon à porter sa capacité d'accueil à plus de 44.000 spectateurs, ajoutant qu'il a été doté de toutes les installations modernes, notamment dans les vestiaires, la tribune de presse et divers espaces visant l'accès fluide du public.

Il a estimé que cette enceinte footballistique constituera l'une des grandes réalisations dont bénéficiera Casablanca, poursuivant que, dans le cadre de l'organisation par le Royaume du Mondial-2030, la métropole verra également la

construction du stade Hassan II à Benslimane, doté d'une capacité de plus de 115.000 spectateurs. "Les travaux ont déjà débuté et l'achèvement est prévu pour 2027", a précisé M. Lekjaa, notant que Casablanca inscrira son nom en lettres d'or dans les annales de la Coupe du monde, en accueillant les rencontres les plus prestigieuses de la compétition phare du ballon rond mondial.

Par ailleurs, il a relevé que les travaux d'équipement de plusieurs stades à Casablanca ont été lancés, précisant que l'école de formation du Wydad et l'Académie du Raja verront leurs pelouses se doter du gazon naturel, tout comme les stades de Oasis et de Benjelloun.

L'objectif de ces chantiers est de tirer profit de l'héritage sportif qui sera légué par ces grandes compétitions et mettre ces infrastructures à la disposition des clubs nationaux, notamment le Raja et le Wydad, a poursuivi M. Lekjaa.

Il a indiqué que l'aménagement des stades Larbi Zaouli et Père Jégo se poursuivra également, précisant que des travaux ont également commencé dans deux complexes à Bouskoura, sur une superficie de 32 hectares. "Il s'agit d'un complexe national équivalant au Complexe Mohammed VI de football à Maâmoura, ainsi que d'un complexe fédéral de 12 hectares", a-t-il mentionné.

L'objectif principal est de permettre à la ville de Casablanca et à ses clubs de tirer pleinement profit des grandes compétitions que le Royaume accueillera, et ce pour le développement de la pratique du football dans la ville", a conclu M. Lekjaa.

Botola Pro D1 "Inwi"

La RS Berkane pour creuser l'écart en tête, la Renaissance Zemamra lorgne la victoire face au Raja

La Renaissance de Berkane (RSB), qui sera en déplacement chez le FUS de Rabat à l'occasion de la 20e journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football, ambitionne de creuser l'écart en tête du classement, tandis que son dauphin, la Renaissance Zemamra (RCAZ) accueillera le Raja de Casablanca (RCA) dans un match qui sera âprement disputé.

Le FUS, 5e avec 32 unités, qui accueillera le leader, la Renaissance de Berkane (46 pts) jouera toutes ses cartes pour décrocher la victoire et grimper au classement, tandis que les Oranges tenteront de confirmer leur bonne forme cette saison et se rapprocher davantage du titre, qui serait le premier de leur histoire.

Le duel entre la Renaissance Zemamra (2e, 37 pts) et le Raja (8e, 25 pts) sera l'un des plus ardues lors de cette journée avec des enjeux différents pour les deux protagonistes, en l'occurrence consolider la 2e place pour la RCAZ, et se relancer pour grignoter des places au classement pour le RCA.

De son côté, le match entre l'AS FAR (3e, 34 pts) et l'Itihad de Tanger (9e, 23 pts) promet d'être intense, étant donné que les Militaires ambitionnent de chiper la 2e place à la Renaissance Zemamra, tandis que l'équipe du Détroit vise également les trois points de la victoire pour s'épargner les tumultes de la relégation.

Le Wydad de Casablanca (4e, 33 pts) affiche la même ambition en recevant le Hassania d'Agadir (13e, 22 pts) pour se rapprocher du peloton de tête, tandis que le représentant de Souss, embourbé dans la zone des turbulences, mettra les bouchées doubles pour s'emparer des trois points en jeu.

Labib El Hamrani : *Les joueurs sont déterminés à signer une bonne performance pour se qualifier à l'Afrobasket 2025*

Le sélectionneur national, Labib El Hamrani, a indiqué, jeudi, que les éléments de l'équipe nationale de basketball sont déterminés à signer une bonne performance, lors des éliminatoires, pour se qualifier à l'Afrobasket 2025 prévu en Angola.

"Le Maroc a hérité d'un groupe relevé qui comprend notamment le Soudan du Sud, la surprise du basketball africain au cours des trois dernières années, mais les joueurs de l'équipe nationale sont motivés et déterminés à se qualifier à la phase finale de la compétition", a noté Labib El Hamrani dans une déclaration à la MAP en marge d'une séance d'entraînement des Lions

de l'Atlas à la salle El Bouazzaoui à Salé.

Il a souligné que les matchs de la troisième fenêtre des éliminatoires pour l'Afrobasket 2025 qui se déroulent du 21 au 23 février à Rabat seront âprement disputés face à des équipes qui connaissent désormais le style de jeu de l'équipe nationale et qui vont faire appel à leurs meilleurs éléments qui évoluent dans les championnats étrangers, ajoutant que les jeunes éléments nationaux sont capables de rivaliser avec leurs homologues africains.

Selon le coach, "l'équipe nationale est dans une période de transition après le départ des cadors qui ont fait la gloire du basketball national", relevant que le

fait de jouer à domicile est un facteur de motivation supplémentaire pour les éléments nationaux.

Il a fait savoir que la liste actuelle sera étoffée et élargie avec la prochaine arrivée des joueurs professionnels évoluant à l'étranger, estimant que leur apport est important pour l'évolution de l'équipe nationale dans cette compétition.

Pour sa part, le joueur de l'équipe nationale, Abderrahim Najah a indiqué que le stage de préparation se déroule dans de bonnes conditions, ajoutant que les éléments nationaux sont prêts à défendre les couleurs nationales.

La convocation des joueurs expéri-

mentés pour intégrer le groupe lors des éliminatoires est bénéfique pour les jeunes joueurs qui assureront l'avenir de l'équipe nationale, a-t-il fait remarquer, soulignant que les joueurs donneront le meilleur d'eux-mêmes pour assurer la qualification du Maroc au prochain Afrobasket.

La ville de Rabat accueillera les matchs du groupe A composé du Maroc, du Soudan du Sud, du Mali et de la RD Congo, ainsi que les rencontres du groupe C (Cameroun, Gabon, Rwanda, Sénégal).

Les trois premières équipes de chaque groupe disputeront l'Afrobasket 2025 prévu du 12 au 24 août en Angola.

Le Maroc, "un pays qui respire le football", titre une publication argentine



Le Maroc, qui se prépare à accueillir la Coupe du monde 2030, est un "pays qui respire le football", écrit le premier quotidien sportif d'Argentine "Olé".

Dans un article signé par son envoyé au Maroc Maxi Friggieri, "Olé" décrit l'ambiance footballistique qui enveloppe les rues de Rabat, Casablanca, Marrakech, Tanger et toutes les villes du Royaume.

L'auteur de l'article ajoute que "Olé a pu se promener entre les mosquées, les stades en construction, la médina, les côtes atlantique et

méditerranéenne, les monuments et de nombreux terrains de football. Là-bas, comme ici (en Argentine), le ballon rond est dans l'air : où que l'on regarde, on en trouve un, que ce soit sur une place, sur la plage, sur un terrain de football à cinq ou dans l'incroyable centre d'entraînement de haut niveau". "Le Maroc rêve grand et se prépare à écrire l'histoire", s'émerveille la publica-

Rappelant le déroulé prévu pour la Coupe du monde 2030, qui débutera avec le trio Argentine-Uruguay-Paraguay, et se poursuivra avec le

trio Espagne-Maroc-Portugal, le journal ajoute que parmi ces six pays, "le Maroc est justement un exemple de cette conjonction de coutumes : c'est une terre où convergent l'histoire arabe, africaine et aussi occidentale".

"Olé" donne ensuite un aperçu sur le système politique au Maroc et sur l'approche de SM le Roi Mohammed VI, dont "la vision de croissance du pays va de pair avec l'évolution du sport, avec le football comme étendard".

Il reproduit ensuite des propos du président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa, qui "a clairement exprimé l'ambition des Lions de l'Atlas : +Nous pouvons être champions en 2026+, a-t-il déclaré, sans attendre 2030".

Au Mondial du Qatar 2022, rappelle la publication argentine, "le Maroc avait marqué l'histoire. Ses joueurs ont brisé la +barrière psychologique+ - comme le dit Fouzi Lekjaa - de simplement aller concourir et ont atteint les demi-finales", ajoutant que "les Argentins et les Marocains ont été les deux groupes de supporters les plus importants lors de la dernière Coupe du monde" au Qatar.

"Olé" s'est aussi intéressé à "la connexion" entre le Maroc et l'Argentine, soulignant que les deux pays sont "d'une certaine manière liés en termes de football", rappelant les rencontres ayant opposé les deux sélections.

La publication rappelle aussi que "Diego (Maradona) avait joué un match pour la paix en 2015 à Marrakech et un autre de charité à Laïyoune en 2016. Messi a également visité le pays (...) et il est également parti en vacances à

Marrakech avec sa famille en 2023".

"Olé" se penche ensuite sur les préparatifs en cours pour la Coupe d'Afrique des nations fin 2025 et début 2026, ainsi que pour la Coupe du monde 2030, relatant ses observations lors de visites dans les stades en construction : Tanger, Hassan II et Prince Moulay Abdellah.

"Ce média, écrit Maxi Friggieri, a pu constater de visu la construction des stades, certains réaménagés pour la Coupe d'Afrique des nations et d'autres de toutes pièces pour la Coupe du m2030. Le Grand Stade Hassan II est la grande nouveauté du Maroc. Ce sera le plus grand du monde, avec une capacité de 115.000 personnes, et c'est le pari pour accueillir la finale de la Coupe du monde".

"En parcourant le pays, on peut aussi voir des machines qui améliorent les autoroutes, la construction du plus grand hôpital d'Afrique, mais aussi des hôtels, des universités (...)", poursuit le quotidien sportif, soulignant le rôle de l'Académie Mohammed VI de football qui est "un centre de formation de haut niveau (qui) dispose de 11 terrains, de 5 hôtels, d'un centre d'entraînement pour les joueurs et les arbitres, d'une clinique, de spécialistes en rééducation, du siège de la FIFA en Afrique et même d'un musée".

Et la publication argentine de conclure que "le Maroc est un pays de tradition et d'innovation (...)" les Lions de l'Atlas ne perdent pas la culture de leur jeu. Ils l'améliorent avec des joueurs issus des principaux championnats. Ils ne sont pas satisfaits de ce qu'ils ont fait lors de la dernière Coupe du monde et veulent aller plus loin".

Sahraouiya 2025

La 5^{ème} étape s'achève en beauté entre aventure et défis sportifs

La 5^e étape du Raid Sahraouiya 2025 s'est clôturée en beauté, jeudi à Dakhla, avec deux défis distincts qui ont mis à l'épreuve à la fois les compétences physiques et intellectuelles des participantes.

La première épreuve a emmené les raideuses sur des pistes de VTT d'une distance de plus de 20 km, où elles ont dû affronter le terrain désertique tout en faisant preuve d'endurance et de stratégie, tandis que la seconde partie a transporté les concurrentes dans une chasse au trésor excitante, leur demandant de résoudre des énigmes et de déchiffrer des indices cachés à travers la ville.

Ces deux défis, complémentaires et contrastés, ont offert une expérience riche en émotions et en découvertes, symbolisant parfaitement l'esprit de cette aventure humaine et sportive, tout en mettant en avant les compétences sportives et stratégiques des compétitrices.

"L'épreuve était absolument splendide, tant par la beauté des paysages que par la diversité des parcours. Le soleil était au rendez-vous, avec peu de vent, chose qui a magnifié les paysages à chaque étape", a souligné une participante dans une déclaration à la MAP.

Elle a également fait savoir que c'était la deuxième fois qu'elle participait à la Sahraouiya, expliquant que ce qu'elle appréciait le plus dans cette aventure, ce sont l'ambiance conviviale et l'esprit d'entraide entre toutes les participantes.

"La première partie de l'épreuve en VTT a été incroyable, nous avons traversé des paysages absolument magnifiques. Nous avons d'abord roulé en plein désert, avec des étendues infinies de sable à perte de vue, avant de continuer sur un parcours offrant une vue imprenable sur l'Océan Atlantique", a indiqué une autre participante.

Elle a également ajouté que "c'était vraiment une expérience unique, un mélange de beauté sauvage et de sensations fortes".

Organisé en cinq étapes par l'Association du Lagon de Dakhla, le Raid Sahraouiya est aujourd'hui bien plus qu'un événement sportif. Il s'est transformé en une véritable communauté de femmes solidaires, transcendant les frontières et les disciplines pour promouvoir des valeurs de partage et de bienveillance.

Cet événement multisports connaît la participation de femmes fortes et engagées de divers horizons, représentant plusieurs organismes, notamment l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI), ainsi que de nombreux organismes et associations à fort impact social et humanitaire.

CDM 2030, une opportunité majeure pour la jeunesse marocaine

La Coupe du monde 2030 représente une opportunité sans précédent pour la jeunesse marocaine, ont affirmé les intervenants lors d'une rencontre organisée dans le cadre de L'Débat, sous le thème "La Coupe du monde, quelles opportunités pour la jeunesse ?".

Le Maroc aura besoin de près de 30.000 jeunes volontaires pour la Coupe du monde 2030, ont rappelé les participants, soulignant que cette échéance sportive planétaire représente une occasion unique pour la jeunesse marocaine d'acquiescer de nouvelles compétences, de bénéficier de formations et de stages, et d'accéder à des opportunités professionnelles.

Les participants ont mis en avant les bénéfices que pourront tirer ces jeunes volontaires de leur engagement, notamment l'opportunité de travailler aux côtés de professionnels du domaine sportif, précisant que cette immersion leur permettra non seulement de développer leur savoir-faire, mais aussi de bâtir un réseau solide dans un secteur en pleine expansion. A l'issue de cet événement d'envie, un certificat de participation leur sera délivré, attestant de leur implication et des compétences acquises.

Les intervenants ont souligné que la Coupe du Monde 2030 pourrait également être une opportunité pour les NEETs (jeunes sans emploi, ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation), en intégrant ces jeunes dans le dispositif organisationnel, l'objectif étant de leur offrir une expérience structurante et de les aider à trouver une vocation professionnelle durable.

Ils ont également insisté sur l'importance d'une répartition territoriale équitable des retombées de la compétition. Selon eux, tous les territoires du Royaume doivent bénéficier des opportunités générées par l'organisation de la Coupe du monde, afin d'assurer un développement harmonieux à travers le pays.

Les experts présents ont tenu à rappeler que le Maroc dispose du capital humain nécessaire pour organiser un événement d'une telle ampleur, mettant en avant le succès de l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de futsal.

Par ailleurs, ils ont relevé les investissements conséquents réalisés par le Royaume dans les infrastructures sportives et de transport, avec la modernisation des stades, le développement des aéroports, l'amélioration des routes et l'extension du réseau ferroviaire, notamment avec le TGV. Ces efforts témoignent du sérieux et de l'engagement du Maroc à assurer une organisation irréprochable pour la Coupe du monde 2030.

Cette rencontre a permis d'éclairer les perspectives qu'offre cet événement mondial à la jeunesse marocaine et de souligner la nécessité d'une mobilisation nationale pour en maximiser les retombées.

Initiée par les associations "Marocains Pluriels" et "OxyJeunes", cette rencontre a été marquée par la présence de grands noms du football et du journalisme sportif, notamment Aziz Bouderbala, Hamza Hachlaf et Lino Bacco. "L'Débat" constitue un espace de dialogue intergénérationnel, offrant aux jeunes l'opportunité d'exprimer leurs idées devant des acteurs de différents domaines.

Un phoque s'invite dans une chambre d'hôtel aux Pays-Bas

Une cliente d'un hôtel en bord de mer aux Pays-Bas est restée bouche bée lorsqu'elle a ouvert la porte de sa chambre et découvert la présence d'un invité surprise: un grand phoque gris, somnolant par terre.

Stupéfait, le personnel de l'établissement, situé à Vlissingen, dans le sud du pays, a aussitôt fait appel à une association de protection animale, elle-même étonnée par cette intervention inhabituelle, bien qu'elle soit coutumière de demandes curieuses.

"C'était une scène étrange: les clients, debout, quelque peu tendus à l'extérieur et le phoque complètement détendu en train de dormir à l'intérieur", a déclaré l'association sur sa page Facebook, dans un post accompagné de photos.

Le phoque, devenu "assez grognon à cause de l'interruption de sa sieste", a été déplacé à l'aide d'un panier spécial et "relâché dans un endroit sûr et plus calme", a précisé l'association.

Malgré leur apparence relativement placide, les phoques peuvent devenir agressifs et mordre s'ils sont provoqués, a-t-elle averti.

"Vous pensez avoir tout vu, et quelque chose comme ça se produit", s'est étonné un employé de l'hôtel, Valentijn Damen, cité par le média local Omroep Zeeland.

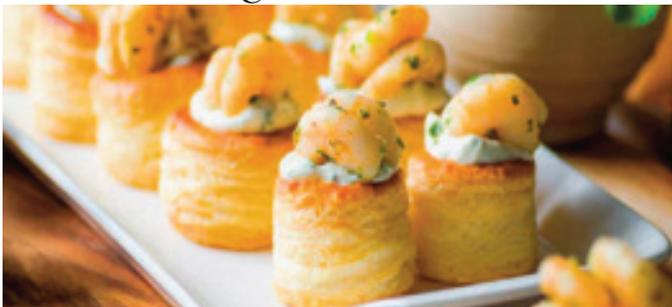
Selon M. Damen, la cliente n'a pas demandé à changer de chambre.

"Elle a trouvé que c'était une expérience fascinante. C'est aussi son anniversaire aujourd'hui, donc elle s'est dit que c'était un beau cadeau", a-t-il raconté.



Recettes

Feuilletés aux crevettes et au fromages frais



Ingrédients:

12 mini feuilletés à vol-au-vent ou 6 grands
250 à 300 g de crevettes décortiquées
2 gousses d'ail
1 cuillère à soupe de Parmesan râpé (facultatif)
1 cuillère à soupe de persil ciselé
150 g de fromage frais nature ou ail et fines herbes type Paysan Breton
1 à 2 cuillères à soupe de crème fraîche
1 cuillère à soupe de ciboulette ciselée
1 cuillère à thé d'échalote séchée (facultatif)
Poivre
Sel
2 cuillères à soupe de beurre

Préparation :

- Dans une poêle, faire chauffer le beurre puis ajouter l'ail râpé, laisser cuire légèrement puis ajouter les crevettes décortiquées. Laisser cuire quelques minutes des deux cotés puis saler, poivrer et ajouter le persil ciselé et

réserver dans un bol.

- Dans un saladier, mélanger le fromage frais, le parmesan, la crème fraîche, les crevettes découpées en petit morceaux (laisser quelques unes pour la décoration) ainsi que la ciboulette ciselée finement et l'échalote séchée. Assaisonner de poivre du moulin idéalement et d'un tout petit peu de sel car les crevettes et le fromage frais sont déjà salés.

- Préchauffer le four à 180° C. Déposer les feuilletés dans un plat allant au four. Enfourner pour 10 minutes environ pour les réchauffer.

- Laisser tiédir puis garnir avec la farce fromage frais-crevettes. Poursuivre la même opération jusqu'à épuisement des ingrédients.

Garnir les vols au vent avec une ou deux crevettes.

Servir les feuilletés au fromage frais et aux crevettes accompagnés d'une bonne salade ou d'un velouté !

Un ancien maire croate soupçonné d'avoir détourné de quoi acheter 1,5 tonne de saucisse

L'ancien député et maire de la petite ville croate de Zupanja et son boucher ont été arrêtés jeudi, soupçonnés d'avoir détourné des fonds publics pour acheter... 1,5 tonne de Kulen, une saucisse sèche très populaire dans les Balkans. Davor Milicevic, qui fut aussi député sous les couleurs du HDZ (droite conservatrice), aurait puisé dans le budget de la ville pendant trois ans pour acheter ces saucisses, selon le site d'information Telegram.

Le propriétaire de la boucherie où le maire faisait ses achats a aussi été arrêté,

toujours selon Telegram, qui avait mis au jour l'affaire en 2020.

Contactée par l'AFP, la porte-parole de la police a confirmé qu'une enquête était en cours "en coopération avec le bureau national de lutte contre le crime organisé et la corruption".

On ignore encore si le maire, à la tête de la ville de 2009 à 2021, a gardé les saucisses pour son usage personnel ou si, comme l'affirment plusieurs médias croates, les Kulen auraient atterri en cadeau sur les tables de plusieurs ministères et agences gouvernementales.

